

REVUE DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC



URBANITÉ



Cultiver la ville : portrait
de l'agriculture urbaine

SUSAN MOSS



BABILLARD DES OFFRES D'EMPLOI

LA SOLUTION POUR RECRUTER DES URBANISTES

Trouvez des candidats qualifiés rapidement par le biais de l'infolettre des offres d'emploi!

AVANTAGES:

- **Affichage dans la section OFFRES D'EMPLOI de l'ESPACE MEMBRE de l'Ordre** (section réservée aux membres) pour une durée maximale de 30 jours
- **Mention privilégiée de votre offre d'emploi dans l'infolettre** (titre du poste, nom de l'entreprise, brève description du poste et lien vers l'offre d'emploi détaillée)
- **Seul moyen de joindre directement l'ensemble des urbanistes du Québec via la liste de ses membres à jour**
- **Joindre des candidats qualifiés et possédant un permis d'exercice valide**

L'INFOLETTRE EST ENVOYÉE
TOUS LES JEUDIS AUX
1 600 MEMBRES ET CANDIDATS
À LA PROFESSION DE L'ORDRE
DES URBANISTES DU QUÉBEC

Pour information: Lucie Auger
Coordonnatrice à l'administration et au développement durable
514 849-1177, poste 222



Ordre des
Urbanistes du
Québec

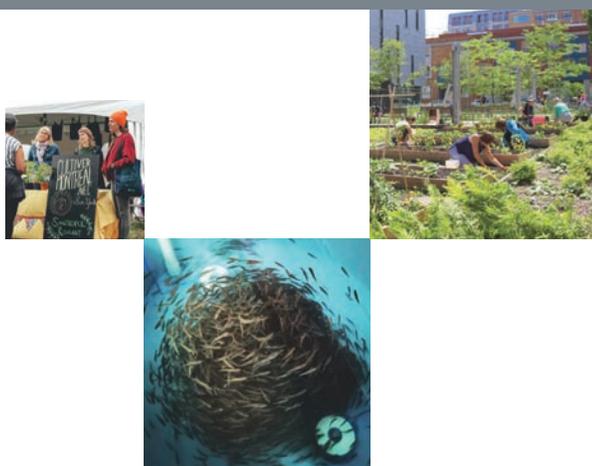


Le Laboratoire d'agriculture urbaine du Palais des congrès de Montréal.
Photo : Susan Moss

» Mot du président	4	» Lecture	13
Une place pour la ville en agriculture Sylvain Gariépy, urbaniste		L'urbain d'un océan à l'autre : tirer parti d'une décennie d'apprentissages comparés Sophie Blanchet-Vaigeois	
» Actualités	5	» Pratique	14
De la rue à la place Christophe Ripeau, urbaniste		La mise en place d'initiatives de création de milieux humides et hydriques : plus accessible que jamais Audrey Thériault Daniel Tarte	
Le laboratoire du futur 18 ^e BIENNALE INTERNATIONALE D'ARCHITECTURE DE VENISE Murielle Drouille Scarpa, urbaniste Alex Morrier, urbaniste			

dossier Cultiver la ville : portrait de l'agriculture urbaine

» Cultiver la ville : portrait de l'agriculture urbaine Sergio Avellan, urbaniste et Laurence Pelletier, urbaniste	17	» Le DEC en agriculture urbaine à Ahuntsic : entre innovation, formation et production ! Louise Hénauld-Éthier et Chantal Racine	25	» La communauté métropolitaine de Montréal : une agglomération nourricière ? Prisca Ayassamy et François Racine, architecte et urbaniste	33
» Agriculture urbaine : des projets éparés à une vision intégrée et urbanistique de son développement Eric Duchemin	18	» La Brouette, organisme de promotion de l'agriculture urbaine et de l'écocitoyenneté Sergio Avellan, urbaniste et Joëlle Carle	28	» Bref portrait des fermes urbaines de Montréal Constance Aspart, urbaniste, Marie-Noëlle Carré et Pascale Nycz	36
» L'agriculture urbaine à Montréal : de ses origines citoyennes à sa professionnalisation Marie-Anne Viau et Jean-David Martel	21	» Cultiver l'imaginaire Marie-Hélène Dubé	30		



» Chronique juridique	40
Carrefour Lobby Québec : urbanistes dans le couloir de l'influence Sara Ammar	
» Nouvelles de l'ordre	42
DÉMÉNAGEMENT Arrivée à la Maison de l'architecture, de l'urbanisme et du design Hélène Lefranc, directrice générale	
L'inspection professionnelle s'actualise Le comité d'inspection professionnelle	
Tableau de l'Ordre	
» À l'agenda	46



Une place pour la ville en agriculture

Les dernières années ont connu un intérêt grandissant pour la question de l'agriculture et des systèmes alimentaires en général. La pandémie, les événements climatiques extrêmes et l'instabilité géopolitique nous rappellent la vulnérabilité de nos systèmes alimentaires et de leurs chaînes d'approvisionnement mondiales. Le souci de la santé, la qualité des aliments et la traçabilité s'ajoutent aux réflexions.

Des notions comme l'approvisionnement local, l'autosuffisance alimentaire et les communautés nourricières font leur chemin dans le débat public et provoquent des remises en question de nos façons de faire. Parallèlement, de nouvelles pratiques ont surgi dans le domaine agricole québécois, comme en témoigne le règlement 1.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, qui élargit les activités connexes à l'agriculture admissibles en zone agricole*. Des problématiques ont émergé aussi, dont les difficultés d'accès aux terres pour la relève et la diminution des superficies cultivées.

Face à ces préoccupations, le gouvernement du Québec affiche une volonté de favoriser l'autonomie alimentaire avec des politiques d'achat local, ainsi que des mesures de modernisation et de soutien à la transformation des aliments. En juin dernier, le ministre de l'Agriculture a lancé la Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles « Agir pour nourrir le Québec de demain », dont la première étape se termine en décembre. Elle présage une importante réforme à venir.

En aménagement du territoire et en urbanisme, l'agriculture est habituellement perçue et abordée comme une question fondamentalement rurale, ne faisant pas partie du paysage urbain à l'exception de la transformation des aliments comme activité industrielle. La zone agricole permanente est et sera toujours le moteur de l'agriculture au Québec, mais il y a lieu d'élargir la réflexion. Quelle est la place pour l'agriculture en ville?

Lorsqu'il est question d'agriculture urbaine, nous pensons immédiatement à la production à petite échelle, aux modestes potagers privés, aux jardins communautaires, à la culture en bac sur les balcons, etc. Ce type d'agriculture a plusieurs avantages, que ce soit la création de liens entre voisins, la pédagogie ou le verdissement des quartiers. Mais l'agriculture urbaine ne se limite pas à cette échelle. Bien qu'enrichissante, elle a des perspectives limitées quant à son apport à la production de denrées.

Or, nous voyons de plus en plus l'apparition de projets d'agriculture urbaine à plus grande échelle, par exemple en serre ou dans des bâtiments conventionnels, dont c'est l'usage principal. Montréal, qui a récemment reçu le titre de capitale mondiale de l'agriculture urbaine selon une étude financée par Tourisme Montréal, en est un bon exemple. Parmi, la diversité d'aliments que ces techniques permettent de produire, il y a la culture de légumes, comme les laitues et les tomates, les champignons, ainsi que la pisciculture pour la consommation domestique ou la restauration. L'agriculture en tant qu'usage complémentaire

voit aussi le jour, comme en font foi les serres sur les toits des bâtiments industriels ou commerciaux de grande surface.

Ces nouvelles tendances soulèvent des questionnements pour les urbanistes, souvent peu habitués à gérer les usages agricoles en milieu urbain. Comme professionnels, nous avons généralement acquis la notion de mixité urbaine, voire sommes des apôtres du concept, du moins en ce qui a trait aux résidences, commerces et institutions. Mais pourquoi pas en agriculture aussi? Les avantages sont clairs : des aliments locaux frais, le développement économique, la préservation de la zone agricole pour la culture en sol et des communautés plus résilientes. En tant qu'urbanistes, nous devrions réfléchir à la façon d'accueillir et d'encourager ces pratiques, tout en étant lucides

quant aux enjeux, dont ceux de la cohabitation, ainsi que des limites de cette agriculture qui ne remplacera jamais l'agriculture rurale.

Le présent numéro propose une exploration du sujet et met en lumière de quelle manière l'intégration de l'agriculture urbaine dans divers projets et milieux a un effet sur différentes communautés. Il nous fait part des leçons apprises et des défis rencontrés afin que nous développions ensemble de nouvelles bonnes pratiques en la matière. ✨

**Le président,
Sylvain Gariépy, urbaniste**

« En tant qu'urbanistes, nous devrions réfléchir à la façon d'accueillir et d'encourager ces pratiques, tout en étant lucides quant aux enjeux, dont ceux de la cohabitation, ainsi que des limites de cette agriculture qui ne remplacera jamais l'agriculture rurale. »

* L'Ordre offre une formation accessible en asynchrone sur ce sujet.

De la rue à la place

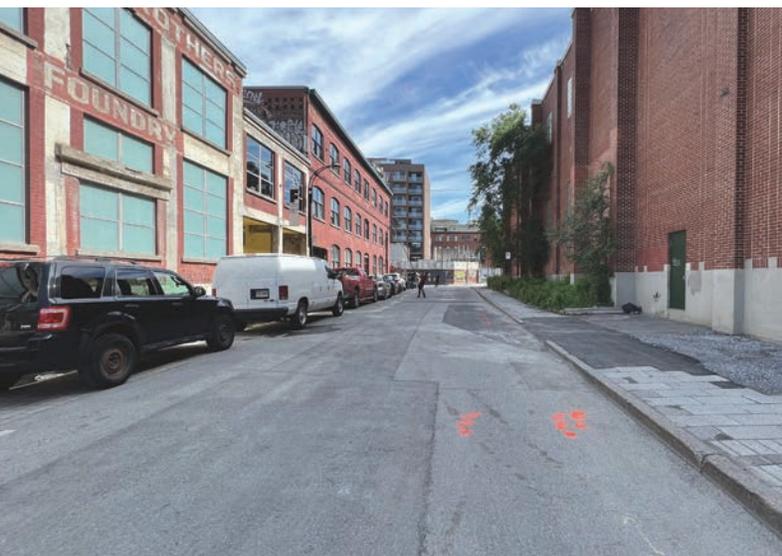
Les grandes lignes du projet de la place du Sable-Gris

Situé dans l'ancien Faubourg des Récollets, entre les quartiers du Vieux-Montréal et de Griffintown, le tronçon de la rue Ottawa présente comme particularité d'être bordé de seulement deux propriétés : - au nord, la Fonderie Darling, établissement culturel implanté depuis 20 ans, dont la vocation est la promotion des arts visuels ; - au sud, Hydro-Québec, avec un poste de distribution électrique.

» **CHRISTOPHE RIPEAU**, urbaniste

En tant qu'organisme artistique dédié à sa communauté, la Fonderie Darling a obtenu de la Ville de Montréal l'autorisation de transformer tous les étés, depuis 2007, le tronçon de la rue en espace d'expression artistique. La Ville autorise la fermeture temporaire de la rue et la Fonderie y déploie un programme d'activités.

AVANT / APRÈS



AVANT – La rue Ottawa, une chaussée (une voie de circulation et deux bandes de stationnement) et deux trottoirs.



APRÈS – La place du Sable-Gris, inaugurée en septembre 2023, une place publique de près de 1 000 m², avec arbres, verdissement et mobilier.

En 2019, l'arrondissement de Ville-Marie a décidé d'aller de l'avant avec la fermeture permanente de la rue à la circulation véhiculaire, afin d'offrir une nouvelle place publique au quartier et de donner suite aux demandes de la Fonderie de transformer la rue en espace d'expression permanent et quatre saisons.

Une coconstruction en continu

L'arrondissement a décidé de concevoir la future place selon un processus de coconstruction avec les deux riverains directs de la future place : la Fonderie (et le collectif Place Publique composé d'artistes, de travailleurs culturels, de personnes résidant ou travaillant dans le quartier, de spécialistes de projets urbains...) et Hydro-Québec.

L'arrondissement s'est adjoint les services de la firme d'architecture, de design urbain et de paysage Daoust Lestage Lizotte Stecker pour la définition et la réalisation du concept.

Les objectifs du projet

- Créer une place publique dont la vocation principale, mais pas exclusive, est une animation culturelle « quatre saisons ».
- Mettre en œuvre certains principes de développement durable, comme la gestion de l'eau et le verdissement.
- Mettre à disposition un espace de proximité pour tous les usagers du quartier : résidents, salariés et visiteurs.

Le concept d'aménagement

- Un espace central minéral pour l'expression artistique.
- Un grand arbre.
- Une arche métallique rappelant l'histoire industrielle de la Fonderie.
- Un banc linéaire de 60 mètres de long.
- Un sol en béton industriel magnifié par l'insertion de pierres pour la création d'une surface inédite de « terrazzo urbain ».
- Du verdissement intégrant la récupération des eaux de ruissellement.
- Un espace café/terrasse pour la Fonderie.



L'inspiration pour le concept s'appuie sur l'histoire industrielle de l'ancien Faubourg des Récollets tout au long du 19^e siècle et de la première moitié du 20^e siècle. La Fonderie Darling produisait des pièces métalliques pour l'industrie par coulage de la fonte dans des moules. Le déplacement des pièces de métal se faisait à l'aide d'un pont roulant.

Deux ponts roulants sur deux rails ont été proposés au départ du concept, mais pour des questions de budget et d'entretien, l'option d'une arche fixe a été retenue.

De plus, l'insertion de pierres dans le sol en béton de la place rappelle les éclats de métal lors de la fonte et de l'usinage.

Finalement, le verdissement, le long banc avec assise en bois et l'arbre unique réfèrent aux éléments archétypaux de la place urbaine, nouvelle fonction de cet espace.

Une coconstruction qui s'est poursuivie pour le futur nom de la place

Le collectif Place Publique a proposé à la Ville d'organiser un appel à idées pour le futur toponyme, pour lequel la Fonderie a assuré plusieurs activités (ateliers, lien sur le site Internet...). Parmi la centaine de propositions reçues, la Fonderie et ses partenaires ont soumis trois noms à la Ville.

Le choix s'est porté sur « place du Sable-Gris », en référence à une ancienne technique de fonte de pièces de métal développée par l'ancienne Fonderie Darling.

Les étapes

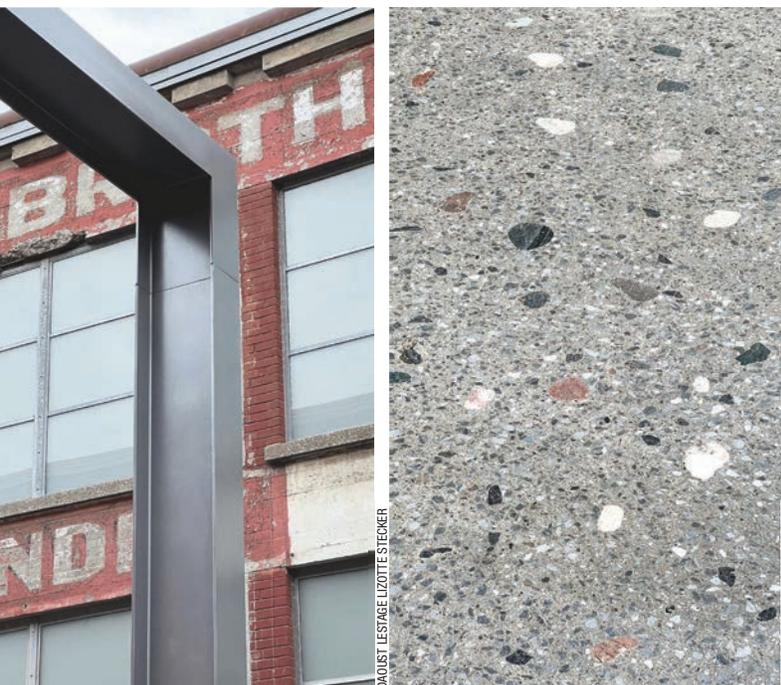
2020-2021 – Planification

2022-2023 – Réalisation et mise en service

À retenir

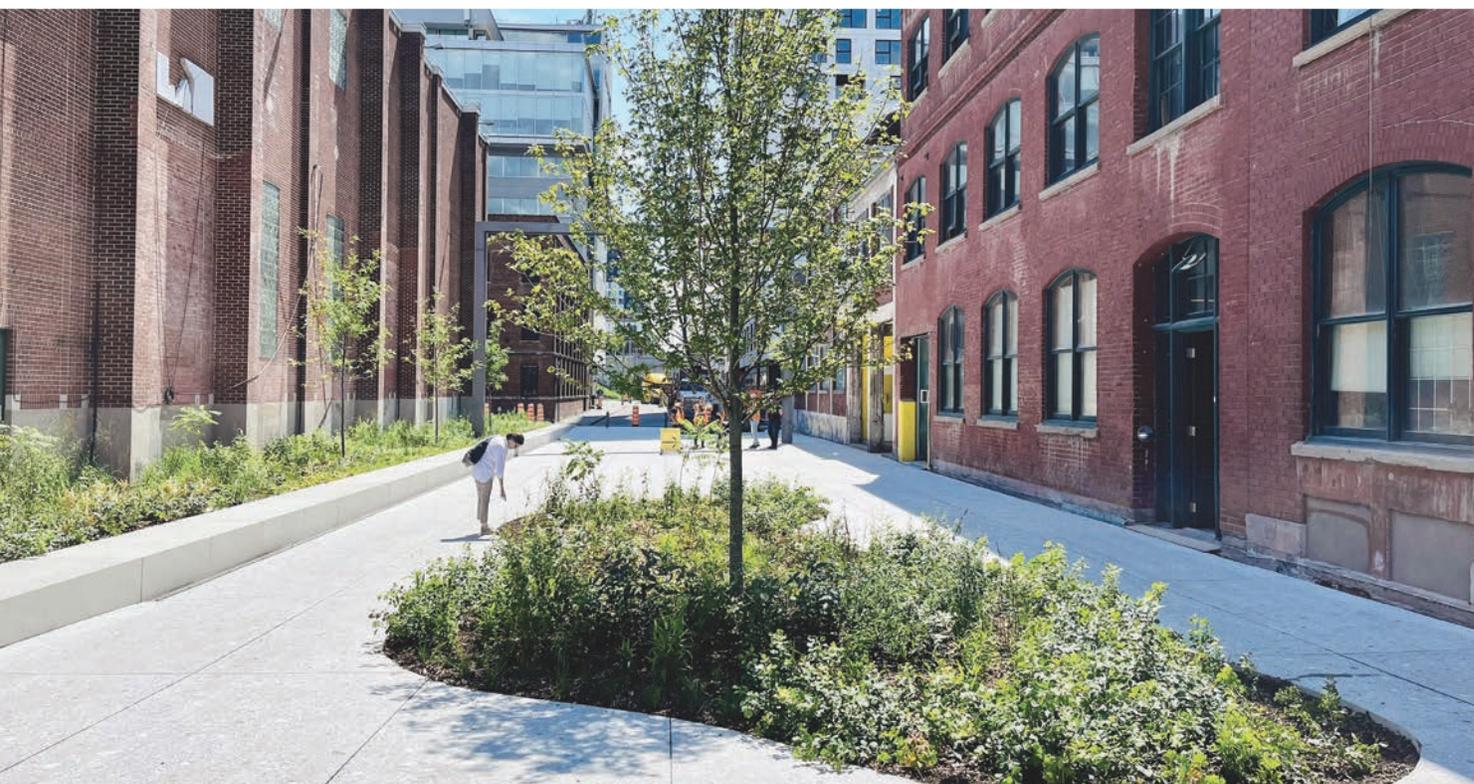
Dans un contexte de tissu urbain dense et à valeur foncière élevée, la transformation d'espaces publics existants (tronçon de rue) peut répondre à la demande sociale et à la transition écologique (biodiversité et ruissellement). 🌻

Christophe Ripeau, urbaniste, est chargé de projets à la Ville de Montréal – arrondissement de Ville-Marie.



D'AQUIST LESTAGE LIZOTTE STECKER

D'AQUIST LESTAGE LIZOTTE STECKER



D'AQUIST LESTAGE LIZOTTE STECKER

Ce qu'ils en retiennent

Conversation entre Caroline Andrieux, fondatrice et directrice artistique de la Fonderie Darling, riveraine de la place, et Réal Lestage, cofondateur de la firme d'architecture, de design urbain et de paysage Daoust Lestage Lizotte Stecker (DLS), concepteur de la place.

Propos recueillis par

» **CHRISTOPHE RIPEAU**, urbaniste

1. LA MISE EN CONTEXTE

Quelles étaient les raisons qui ont incité la Fonderie Darling à proposer un projet de fermeture de rue ?

Caroline Andrieux (CA) : La Fonderie s'est installée dans le quartier en 2002 avec la motivation initiale de mettre l'art à la portée du monde.

L'idée est de disposer d'un grand terrain de jeu pour déployer des projets dans les bâtiments et dans l'espace public, comme ici, à même le segment de la rue Ottawa qui borde la Fonderie. La première intervention a eu lieu en 2007.

C'est la création en 2020 du collectif Place Publique qui est à l'origine de cette initiative. Ce collectif regroupe plusieurs gens du quartier (coopérative, urbanistes, salariés, etc.) et des artistes qui militent pour une réappropriation des lieux. Leur implication directe dans le processus conceptuel a contribué à convaincre la Ville de Montréal d'aller de l'avant avec ce projet au caractère très porteur et rassembleur.



Quel était l'intérêt pour DLS de travailler sur une telle transformation ?

Réal Lestage (RL) : Ce qui est spécifique à ce projet est l'intégration d'un processus participatif en amont et dans le contexte d'un contrat-cadre (à la suite d'une procédure d'appel d'offres, plusieurs firmes sont retenues pour réaliser différents contrats de nature similaire pour la Ville sur une période de plusieurs années) avec la Ville de Montréal. C'était une première pour l'agence.

Notre expérience, notamment sur le plan de la conception et de la réalisation du Quartier des spectacles, nous a permis de bien comprendre les besoins événementiels du projet. Dans ce contexte, l'espace devient un faire-valoir des événements qui se produiront dans ce nouveau lieu.

2. LA DÉMARCHE DE COCONSTRUCTION

En quoi c'est intéressant pour vous, comme partie prenante, d'être associé en amont et tout au long du processus de planification du projet ?

CA : La démarche a été initiée dès le début du projet de place publique permanente, donc la perception et l'accueil ont été très positifs. À noter que la relation avec un collectif peut s'avérer différente d'avec un

Formez-vous ou complétez votre formation grâce à nos programmes

Maîtrise et doctorat en études urbaines

Unique en Amérique du Nord

Offerts conjointement avec l'INRS



www.esg.uqam.ca

École des sciences de la gestion

ESG UQAM

client unique, car les points de vue sont multiples et il est difficile d'être rassembleur. La finalité est positive, puisque c'est maintenant une place publique pour tous et pas juste pour la Fonderie.

Finalement, le projet de toponymie a aussi été très rassembleur avec plus de 100 propositions reçues et plusieurs entrevues réalisées avec diverses personnes pour alimenter la réflexion (fonderiedarling.org/toponymie).

Comment la planification d'un « espace pour tous » (la place publique), avec une dominante de programmation pour permettre l'expression artistique, est-elle aidée par la démarche de coconstruction ?

RL : La démarche de coconstruction a permis de bien saisir les intérêts en jeu (événements, expression artistique, besoins communautaires, etc.). Le défi principal a été de trouver le juste équilibre entre la satisfaction des différents besoins en espace et les éléments nécessaires à l'expression de ce nouveau lieu public, et ce, tant sur le plan architectonique que végétal.

La notion de génie du lieu par la reconnaissance de l'archétype de la rue et l'iconographie historique (milieu industriel) du site ainsi que les composantes propres à la notion d'une place publique (arbres, bancs...) ont mené à la définition des quelques grandes composantes du projet.

Malgré la grande simplicité du concept avancé (une surface, un banc, une plate-bande et un arbre), le projet a suscité de nombreux questionnements. La difficulté dans ce type de projet qui rassemble des intérêts diversifiés est de maintenir la direction principale du projet. La pire solution serait de vouloir obtenir l'approbation de tout un chacun en faisant de nombreux compromis au détriment de la direction principale du projet. Grâce à la démarche de coconstruction, qui a permis aux divers intervenants de bien saisir les fondements conceptuels du projet, on a préservé la ligne directrice et la simplicité du projet.

3. LE PROJET RETENU : LES ÉLÉMENTS IMPORTANTS

Quelles sont les composantes du projet qui répondent le mieux à vos attentes ?

CA : L'arche est une structure qu'on aimerait exploiter beaucoup. Elle va permettre d'explorer des choses qu'on n'a jamais faites et d'activer cette place. Ça ouvre vers des champs encore inabordés. La perte du jaune comme couleur de l'arche est positive aussi parce qu'elle offre une neutralité de la place qui laisse tout l'espace aux artistes qui vont l'habiter. Les autres composantes architecturales sont majeures (arbre

mature, arche, dalle de béton, etc.) et donnent déjà beaucoup de caractère à l'endroit.

La linéarité du banc est considérée aussi comme un élément positif.

L'acceptation par les architectes de la réintégration de l'œuvre *Paysage EmballeToi!* de Nicole Fournier (œuvre écologique) dans le design final est aussi très appréciée.

Finalement, il y a une belle complémentarité dans tous ces éléments, en particulier dans le rapport entre les choses aléatoires (le motif du terrazzo) et très rigides (l'arche).

Quelles sont les composantes du projet qui en font un projet d'actualité ?

RL : Dans la conception de l'espace public, il faut toujours se méfier des tendances du moment pour rester pertinent. L'espace public doit être pérenne, donc il faut qu'il traverse le temps. Les éléments relatifs aux caractères uniques du lieu (industriel) ou à sa future fonction (place publique) doivent s'exprimer dans un langage simple, contemporain et sobre. L'implantation du pont roulant, de l'arbre et du banc linéaire a conféré instantanément une personnalité et une ambiance spécifiques à l'espace.

La notion de « terrazzo urbain » est une forme d'innovation conférant à un matériau de base comme le béton un aspect fini rejoignant davantage le caractère domestique souhaité pour la nouvelle place publique.

Autrement, le projet intègre les orientations actuelles devenues nécessaires comme la rétention des eaux pluviales et la biodiversité.

Question ouverte : par rapport à la démarche de coconstruction, si c'était à refaire, quelles seraient vos suggestions ?

CA : L'implication du milieu est une grande réussite, notamment avec l'implication des concepteurs très rapidement dans le processus de réflexion avec les parties prenantes. Au-delà des nuisances durant le chantier, ce sont aussi les reprogrammations d'artistes qui sont à gérer en raison des reports d'échéanciers et de la fin des travaux. La temporalité du projet amène une certaine tension pour faire arrimer la programmation avec les artistes.

RL : Il a été important de définir les rôles dès le départ. Il est essentiel de confirmer qu'il y a un concepteur principal chargé d'intégrer de la façon la plus optimale possible les différents besoins et visions exprimés tout en conservant la cohérence du concept avancé. ✨

Le laboratoire du futur

18^e BIENNALE INTERNATIONALE D'ARCHITECTURE DE VENISE

Le comité du dossier de la revue *Urbanité* a la chance d'avoir des lectrices et des lecteurs à l'étranger. Le fruit du hasard et l'opportunité d'une rencontre ont permis à Alex et Murielle, tous deux urbanistes, de nous raconter leur expérience de la Biennale d'architecture de Venise. Murielle vit à Venise depuis plus de 30 ans. Elle connaît bien la Biennale et l'a vue évoluer. Alex, qui visitait Venise pour la première fois, s'est laissé émerveiller par cette ville et cette exposition.

La 18^e Biennale internationale d'architecture de Venise, « le laboratoire du futur », ressemble à une vaste narration urbaine, et ce, à partir de la question de l'appartenance « à la terre » jusqu'à la question climatique et de son effet domino en termes de reliance, dépendance et d'impact planétaire.

Le développement durable, l'immersion expérientielle et technologique, l'éducation, la participation et la redistribution équitable des ressources sont au cœur des réflexions futuristes de tous les pays participants.

Cet article portant sur la Biennale de Venise nous a conduits à nous interroger aussi sur le développement de la Biennale et sur son impact sur la ville de Venise comme laboratoire du futur en relation avec la notion d'hospitalité urbaine. L'hospitalité est le thème qui a été choisi en 2022 par le Conseil français des urbanistes (CFDU) lors de sa 26^e université d'été : « Au delà de l'attractivité, l'hospitalité suppose d'assurer la qualité de vie de tous les citoyens et peut guider l'aménagement spatial en s'interrogeant aussi sur les usages des friches et des espaces sous-utilisés. »

» MURIELLE DROUILLE SCARPA, urbaniste
» ALEX MORRIER, urbaniste

Aux yeux des visiteurs, la Biennale n'apparaît pas seulement comme un grand événement glamour ou « un laboratoire du futur », mais ressemble davantage à une réalité spatiale et culturelle en expansion continue et intégrée à la ville.

Fondation et développement de la Biennale : des giardini, à l'Arsenal et à la ville

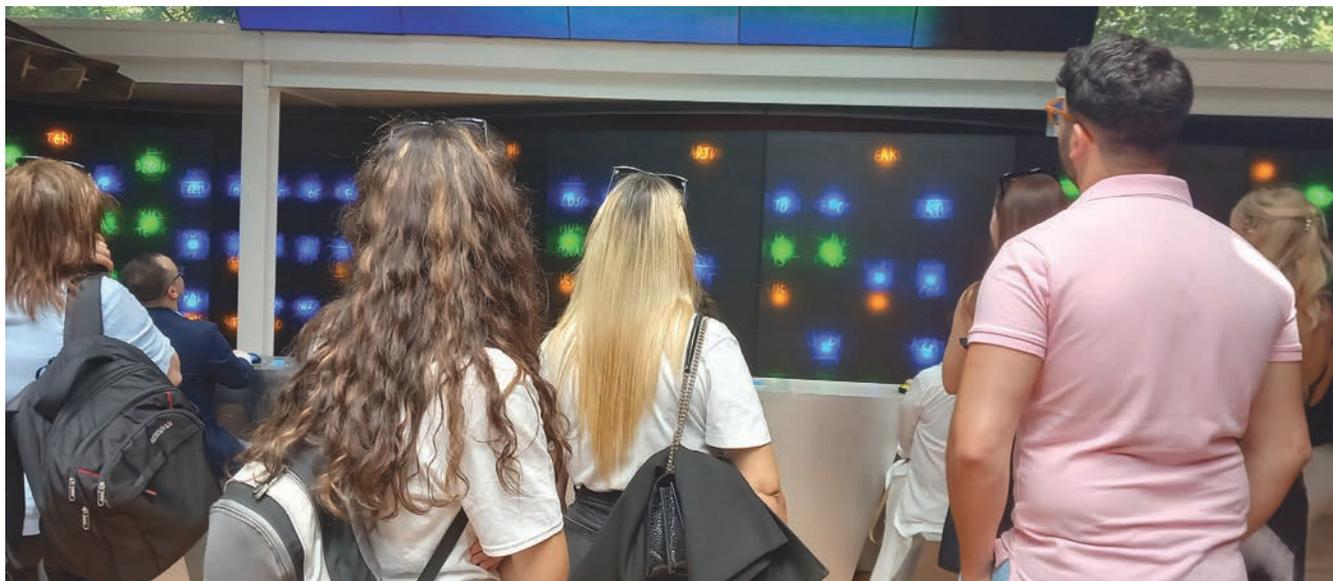
Fondée en 1895, la Biennale de Venise est une fondation culturelle italienne et la plus ancienne institution artistique de caractère international. Conçue sous l'égide de Riccardo Selvatico, le maire de Venise, et le soutien d'un groupe d'artistes vénitiens, l'idée de la Biennale serait née dans le très renommé salon culturel et intellectuel de l'époque : le Café Florian, situé sur la place Saint-Marc. En effet, Venise,

ville unique au monde, présentait un cadre et une scénographie idéale pour accueillir un tel événement durant la période des grandes expositions universelles.

Le site historique de la Biennale : les jardins napoléoniens (ai Giardini)

Le 30 avril 1895, la première édition de la Biennale d'art se déroule dans le palais des expositions italien Pro Arte ai Giardini (jardins napoléoniens), dans le quartier de San Elena.

Dans les années 1980, par manque d'espace aux Giardini, la première Biennale d'architecture envahit un autre site stratégique, soit l'Arsenal. A l'heure actuelle, l'extension de la Biennale se poursuit dans le reste du centre historique et en dehors de la ville. La Biennale est en constante évolution et contribue à la transformation positive du paysage et de l'identité de Venise.



Pavillon de la Corée – 2006: Together how?

PHOTOS : MURIELLE DROUILLE SCARPA ET ALEX MORRIER

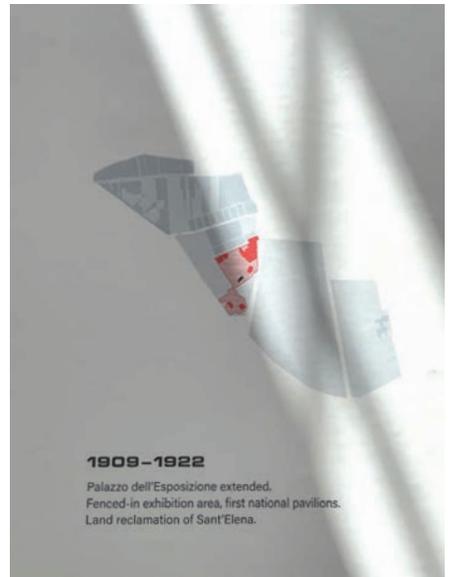
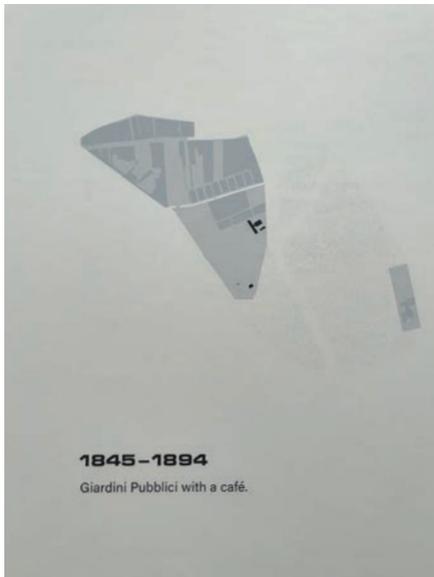


Photo du haut : Giardini – Pavillon du Danemark
Photo du bas : Giardini – Allée principale



Arsenal – Entrée principale

L'impact de la Biennale et des grands événements sur la ville de Venise





Entre lieux permanents d'exposition sous-utilisés et lieux éphémères, la Biennale occupe dorénavant 1/10 du centre historique de Venise et compte une soixantaine de pays qui possèdent un lieu d'exposition permanent. Cela démontre l'emprise importante de la Biennale dans la ville et sur les temps de la ville. Par manque d'espace, la Biennale a pris place dans divers palais et dans des églises désaffectées dans le centre historique de Venise et en dehors de la ville.

Sans des études à l'appui, il est difficile de connaître les retombées positives ou négatives réelles de la Biennale. On peut toutefois affirmer que celle-ci représente une économie d'échelle à fortes plus-values.

Si le tourisme culturel génère des retombées économiques intéressantes pour toute la ville, on observe aussi plusieurs effets négatifs :

- Le prix des habitations et des espaces en location durant la période de la Biennale a subi une augmentation au cours de ces dernières années. Par exemple, le loyer mensuel d'une église désaffectée peut dépasser 20 000 euros, avec une durée moyenne de six mois par an.
- La surfréquentation de certains quartiers et des lignes de transport durant la période des inaugurations et des événements associés à la Biennale.
- La sous-occupation des sites d'exposition permanents, tel l'Arsenal, et du site dei Giardini hors des périodes de la Biennale (de mai à novembre).
- La diminution des espaces publics à disposition des habitants de par la suroccupation touristique et événementielle : de la privatisation de la grande place Saint-Marc avec l'organisation de concerts payants et impactants à l'étalement



post-COVID des terrasses de cafés et de restaurants et jusqu'à la profusion de nombreux festivals et expositions.

Transformer la Biennale de Venise en une grande opportunité territoriale régionale : vers une grande consultation et concertation avec la population

En vue de l'emprise de la Biennale sur les espaces et les temps d'une ville criblée d'événements et en proie au tourisme de masse et aux marées, il est clair que les questions d'accessibilité, d'utilisation et d'occupation des espaces publics gérés par des institutions privées exigent une plus ample consultation et concertation avec la population.

Le projet actuel de faire payer une taxe d'accès aux visiteurs journaliers laisse présager la transformation inéluctable de Venise en un immense musée privatisé qui risque d'être perçu par ses habitants comme l'enfermement dans une réserve surtaxée inscrite sur la liste de l'UNESCO.

Il faut reconnaître que la Biennale a permis de redécouvrir des zones et des palais abandonnés qui n'étaient pas accessibles à la population et de doter la ville d'un projet à haute valeur culturelle et artistique. Le grand chantier permanent de la Biennale a confirmé l'identité culturelle et artistique internationale de la ville de Venise : un laboratoire en pleine évolution qui peut représenter une grande opportunité pour le futur des Vénitiens, de Venise et de la Vénétie.

Ce que nous retenons de cette 18^e édition

La 18^e édition de la Biennale de Venise se caractérise par la grande variété des projets et des sujets traités par l'ensemble des pays participants. Le lien principal qui relie l'ensemble des expositions est la façon dont celles-ci répondent à deux préoccupations d'actualité, soit la décolonisation et la décarbonisation. Il est important de souligner que l'Afrique et la diaspora africaine ont une présence importante et représentent pas moins de la moitié des expositions présentées de par leur proximité avec ces préoccupations.

La Biennale confirme la complexité de la profession de planificateur (aménagiste) et démontre que les spécificités propres

à chaque écosystème, région ou pays deviennent de plus en plus importantes ou névralgiques. Comme le précise la curatrice de la Biennale, Lesley Lokko (romancière et architecte ghanéenne et écossaise), il est impossible de construire un monde meilleur si on ne peut d'abord l'imaginer. L'imagination est ici présentée comme un outil essentiel et central à l'ensemble des projets.

Cette édition de la Biennale permet aux visiteurs de repartir avec une vision optimiste du futur, mais elle illustre également que des transformations majeures doivent s'opérer pour y parvenir. En ce sens, il est primordial d'élargir notre conception de l'architecture, de l'urbanisme, de l'ingénierie et de toutes les autres professions liées à l'aménagement afin de mettre en place les conditions riches et complexes qui nous permettront de concevoir un futur durable et plus juste. Nous devons tous devenir des acteurs responsables du changement, en passant du paradigme de la terre qui nous appartient à celui de notre appartenance à la terre. Bien qu'il s'agisse de la Biennale d'architecture, il est clair que cette exposition dépasse de loin la profession d'architecte. ✨

Référence : CHIRIVI, Romano. *L'Arsenale di Venezia*, éd. Marsilio, 1976.

Vendre par soi-même avec un conseiller en immobilier, un évaluateur et un notaire, c'est possible !

Membres de l'OUQ profitez d'un **15 %** de rabais sur tous les forfaits*

 **duProprio**
services.duproprrio.com/ouq/



* Des conditions s'appliquent.

L'urbain d'un océan à l'autre : tirer parti d'une décennie d'apprentissages comparés

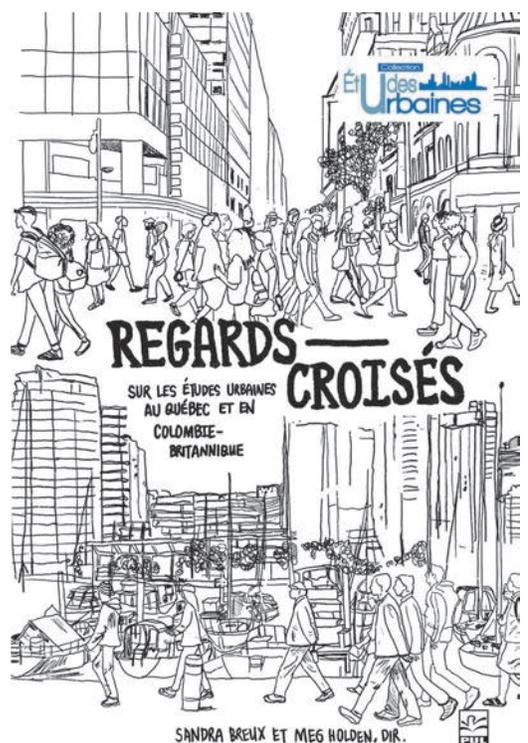
Loin de chercher à appuyer l'adage « quand on se compare, on se console », les auteurs de *Regards croisés sur les études urbaines au Québec et en Colombie-Britannique* décortiquent les réussites des deux métropoles, mais aussi les angles morts de leurs démarches en se penchant notamment sur le vélo en libre-service, l'alimentation en milieu urbain et l'équité dans les Plans climats.

» SOPHIE BLANCHET-VAUGEOIS

Dans les chapitres, dont deux consacrés à la question autochtone qui rompent avec la dynamique de comparaison, les auteurs jettent un regard critique sur les documents de planification, la gouvernance et les autres paramètres qui orientent la fabrique des villes de Montréal et de Vancouver. L'introduction nous révèle que les sujets de la mobilité (chapitre 3) et du logement (chapitre 4) sont au cœur des recherches en études urbaines, ce qui n'est pas étonnant quand l'actualité nous rappelle fréquemment leur pertinence.

Dans le cinquième chapitre, « L'émergence de la question de l'alimentation du milieu urbain à Vancouver et Montréal », les auteurs avancent que le regain d'intérêt pour les systèmes alimentaires locaux en période pandémique n'en fait pas un sujet nouveau, puisqu'il occupait déjà les chercheurs ainsi que les urbanistes depuis une vingtaine d'années. Bien que non émergente, nous ne pouvons ignorer que la gouvernance montréalaise établie en 2018 est beaucoup plus récente que son homologue vancouveroise qui date de 2004. Le chapitre souligne également que les finalités diffèrent d'une ville à l'autre ; Vancouver vise le développement d'emplois « verts » et la croissance de ses actifs alimentaires, alors que Montréal s'attaque au gaspillage alimentaire et soutient le renforcement des systèmes alimentaires locaux. Le texte porte aussi notre attention sur des études en cours, dont CommunoSerre et une recherche comparant les pratiques de Montréal à d'autres villes moyennes d'ici et du Vietnam.

Bien que l'ouvrage soit à portée universitaire, les auteurs se permettent parfois un brin de poésie, comme lorsqu'ils citent la transformation de l'approche des villes « de trous noirs écologiques [à] supernova du développement durable » au chapitre 6. Ce chapitre est d'ailleurs centré sur le vocabulaire ; en effet, il s'intéresse aux principes d'équité et de justice climatique dans les engagements ainsi qu'aux documents de planification des deux villes. Cela permet de constater que Montréal utilise principalement les mots *communautés* et *communautaires* pour décrire ses ambitions de même que les actions prévues pour lutter contre les inégalités, alors que Vancouver privilégie le terme *équité* sans jamais formellement le définir.



Stéphane Guimont Marceau, que certains d'entre vous auront pu entendre en janvier dernier lors de notre cycle de conférences « Territoire et réalités autochtones », cosigne le septième chapitre. Celui-ci permet au lectorat de découvrir ou d'approfondir les notions abordées dans sa présentation. Le chapitre 8, qui s'intéresse au parcours d'autochtonisation de Vancouver, donne accès en français à des pratiques transformatrices qui parviennent rarement jusqu'à nous dans la langue de Molière. 🌟

BREUX, Sandra et Meg HOLDEN, dir. *Regards croisés sur les études urbaines au Québec et en Colombie-Britannique*, Presses de l'Université Laval, 2023, 296 p.

La mise en place d'initiatives de création de milieux humides et hydriques : plus accessible que jamais

Le Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH) est en vigueur depuis 2017¹. Il a permis à près de 50 projets de restauration ou de création de milieux humides et hydriques de voir le jour dans sa première édition, qui s'est terminée en 2022². Ces projets sont divisés selon deux volets distincts : les études préalables et les projets de restauration ou de création en soi¹. Depuis février dernier, le PRCMHH a subi des modifications dont bénéficient toutes les organisations éligibles.

» AUDREY THÉRIAULT
» DANIEL TARTE

Les organisations éligibles sont les MRC, les municipalités locales, les communautés autochtones, les organismes de conservation, les entreprises privées possédant des terrains, ainsi que les sociétés d'État¹.

Comment le PRCMHH est-il financé ?

Lors de projets d'aménagement du territoire venant empiéter sur un ou des milieux humides et hydriques, comme la construction d'un bâtiment sur un milieu naturel, l'approche « éviter-minimiser-compenser » est de mise. Il s'agit d'abord d'éviter de construire dans les milieux humides et hydriques lorsque possible, sinon de minimiser l'impact de la perturbation de ceux-ci, et finalement, lorsque cela est inévitable, de verser une compensation financière³. La somme exacte est déterminée selon le *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques* (RCAMHH) qui découle lui-même de la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* (LCMHH)¹. La cagnote permet ainsi de financer des projets de compensation, soit de restauration ou de création de milieux humides et hydriques. La cible du RCAMHH est de pallier les 3 186 371 m² de pertes de milieux humides et hydriques, qui ont eu lieu entre 2019-2022, par la même superficie de restauration et de création ou par un équivalent en fonction écologique².

Le mécanisme de gestion par MRC

Chaque MRC se voit assigner les compensations financières pour les pertes en milieux humides et hydriques sur son territoire. Ce montant réparti sert ensuite à financer des projets au sein du même territoire. Pour choisir les projets de restauration ou de création de milieux humides et hydriques à réaliser dans

le cadre du PRCMHH, il faut une correspondance dans la MRC : les types de milieux humides et hydriques à créer ou à restaurer doivent être de même nature que ceux perdus dans la MRC entre juin 2017 et mars 2022^{1, 2}. Vous pouvez consulter la liste des montants disponibles au volet 2 par MRC sur le site du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs⁴.

Les modifications au programme

Le 24 février 2023, le gouvernement du Québec a modifié le PRCMHH pour assouplir ses critères⁵. Les montants maximaux alloués pour les projets ont triplé! Le volet 1, soit les études préalables, a vu son plafond budgétaire passer de 25 000 \$ à 75 000 \$. Pour le volet 2, soit la réalisation d'un projet de restauration ou de création de milieux humides et hydriques comme tels, le plafond est maintenant à 3 millions. Il était auparavant de 1 million de dollars. De plus, les projets pourront être déposés en continu jusqu'en mars 2025. Puis, la réalisation et la remise de financement s'échelonnent jusqu'en 2028^{1, 5}. Ces modifications bénéficient grandement aux organisations éligibles. Ces assouplissements offrent plus de latitude quant aux possibilités des projets. Par exemple, des projets de plus grande envergure pourront voir le jour et être financés en totalité par le PRCMHH. De plus, pas besoin de s'en faire avec des imprévus dans un échéancier, puisqu'un projet peut être présenté tous les jours plutôt qu'à seulement quelques dates fixes. Visitez la page Internet du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques – Aide financière² pour connaître les projets admissibles pour les volets 1 et 2.

Étude de cas : Otterburn Park, création d'un milieu hydrique

T² Environnement et le Rappel sont les fiers partenaires de la municipalité d'Otterburn Park, en Montérégie, dans la mise en œuvre du projet « Restauration et création de milieux humides et hydriques à l'intérieur des bassins versants des ruisseaux Bernard-Est et Duclos-Casavant ». Il s'agit d'un

1 Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. *Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques – 2^e Cadre normatif*, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023. [En ligne] : environnement.gouv.qc.ca/programmes/prcmhh/cadre-normatif.pdf. (Consulté le 13 mars 2023.)

2 Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. *Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques, Aide financière*, Gouvernement du Québec, 2023. [En ligne] : environnement.gouv.qc.ca/programmes/prcmhh/montants-disponibles-mrc.pdf. (Consulté le 13 mars 2023.)

3 Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques*, Gouvernement du Québec, 2023. [En ligne] : environnement.gouv.qc.ca/eau/milieux-humides/reglement-compensation-mhh.htm. (Consulté le 13 mars 2023.)

4 Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. *Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques, Aide financière*, Gouvernement du Québec, 2023. [En ligne] : environnement.gouv.qc.ca/programmes/prcmhh/montants-disponibles-mrc.pdf. (Consulté le 10 juin 2023.)

5 CISION. *Québec élargit l'accès à son Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques*, 24 février 2023, Québec. [En ligne] : newswire.ca/fr/news-releases/quebec-eltargit-l-access-a-son-programme-de-restauration-et-de-creation-de-milieux-humides-et-hydriques-855933382.html. (Consulté le 13 mars 2023.)



T. ENVIRONNEMENT

*Fossé nécessitant des soins de restauration :
revégétalisation du talus et installation d'une bande riveraine.*

des sept projets du volet 2 financés pour la période de juin 2019 à juin 2022. Visitez la page Internet mentionnée dans le paragraphe précédent pour connaître les projets financés lors de la première édition du programme, de 2019 à 2022.

« La Ville d'Otterburn Park fut jadis reconnue pour sa plage en bordure de la rivière Richelieu. Les actions ou les inactions de villes de plus grande envergure ont détérioré la qualité de l'eau de baignade. La Ville, avec son club de canotage centenaire, croit que le réveil de ces grandes villes sera lent. Toutefois, les petites municipalités dynamiques peuvent travailler sur les divers affluents de la rivière et tous ces petits gestes sociaux auront un impact, du moins localement. Plusieurs cours d'eau proviennent de la montagne, transigent par Otterburn Park, et c'est à ce moment qu'une intervention, grâce à la remise en place de la nature, permettra la mobilisation de la population d'ici et de plus loin pour qu'un jour la baignade soit à nouveau possible dans la rivière Richelieu. Finalement, la remise en place d'éléments écologiques permettra aux systèmes naturels de se joindre à la vie moderne, le tout dans un cadre contemplatif et éducatif », a déclaré Michel Samson, directeur du Service des travaux publics, le 11 avril 2023.

Ressources pour mieux comprendre le PRCMHH et faire une demande

Pour tous les détails sur le dépôt d'une demande de financement pour un projet ainsi que les formulaires à remplir, vous pouvez consulter la page du gouvernement du Québec intitulée « Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques² ».

Un guide PDF nommé *Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques – 2^e Cadre normatif*¹ explique également en détail le PRCMHH.

Pour les MRC particulièrement, la page « Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRCMHH) » propose plusieurs ressources en lien avec le PRCMHH⁶.

La première version du programme a déjà financé les projets de divers organismes à travers le Québec, notamment la Ville de Brossard, Agiro, le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec, COBARIC, la MRC des Basques et

⁶ Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. *Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques, Plan régionaux des milieux humides et hydriques (PRCMHH)*, Gouvernement du Québec, 2023. [En ligne] : environnement.gouv.qc.ca/eau/milieux-humides/plans-regionaux/index.htm. (Consulté le 13 mars 2023.)

« Les projets de restauration et de création de milieux humides et hydriques offrent l'opportunité de compenser les effets de la modification anthropiques du territoire. »

plusieurs autres¹. Le programme est présentement ouvert à recevoir de nouveaux projets. Que ce soit pour une étude de préféabilité ou pour le projet lui-même, le PRCMHH est prêt à recevoir vos propositions d'aménagement naturel, fonctionnel et durable. La nature nous offre d'innombrables services écosystémiques. En retour, il faut en prendre soin. Les projets de restauration et de création de milieux humides et hydriques offrent l'opportunité de compenser les effets de la modification anthropiques du territoire. Dans le contexte

des changements climatiques et de la perte massive de biodiversité, former des écosystèmes variés sera bénéfique pour nous et les générations futures. ✨

Audrey Thériault travaille chez T² Environnement en vulgarisation scientifique. Elle s'occupe principalement de la rédaction d'articles de blogues au grand public et des réseaux sociaux de l'entreprise. Daniel Tarte est biologiste senior, associé chez T² Environnement. Au cours de sa carrière, il s'est spécialisé en caractérisation du milieu naturel en obtention d'autorisation environnementale et en restauration écologique.

Vos grands projets

burelleavocate.com
514-668-3530

burELLE
expropriation



Cultiver la ville : portrait de l'agriculture urbaine

Depuis l'avènement des plans d'agriculture urbaine et bien avant, le phénomène de l'agriculture urbaine n'a cessé de susciter l'intérêt. Si bien qu'à présent nous retrouvons, dans le milieu urbain, une grande quantité de techniques de production et de manières de les organiser. Constatant cet intérêt, le comité du dossier de la revue *Urbanité* a voulu connaître la situation actuelle.

D'entrée de jeu, il a été établi que l'agriculture urbaine appartient au territoire qui est circonscrit à l'intérieur du périmètre maximal d'urbanisation. Par le fait même, de l'autre côté de ce périmètre se trouvent les zones agricoles où se pratique ce que nous pouvons appeler « l'agriculture traditionnelle ».

Sept articles dressent le portrait de la situation actuelle, en commençant par une rétrospective expliquant la multiplication des endroits en ville où la culture des aliments a pris place. Suivent des articles sur la formation scolaire de nouvelles générations d'experts en agriculture urbaine, ce qui confirme que cette pratique agricole a atteint le stade de « discipline ». Ensuite, nous nous tournons vers des organismes œuvrant au quotidien, afin de mieux comprendre comment une collectivité organise son agriculture. Vient après l'exemple de modèles d'affaires qui illustrent la place de l'agriculture urbaine dans l'économie locale. Enfin, nous dressons un portrait de l'agriculture urbaine et de l'agriculture périurbaine comme étant des pratiques qui contribuent grandement à la pérennité de l'alimentation de tous les jours.

Bonne agriculture ! 🌻

- » SERGIO AVELLAN, urbaniste
- » LAURENCE PELLETIER, urbaniste

Agriculture urbaine : des projets éparés à une vision intégrée et urbanistique de son développement

Depuis le début des années 2010, l'agriculture urbaine s'est développée particulièrement à travers les fermes urbaines. Celles-ci ont redynamisé le mouvement. Les initiatives agricoles en ville viennent marquer le territoire, tant sur le plan urbanistique et paysager que sur le plan du développement de systèmes alimentaires alternatifs.

» ERIC DUCHEMIN

De l'échelle de la parcelle intra-urbaine, avec le développement de microfermes ou de jardins collectifs, jusqu'à l'échelle du territoire avec la structuration de véritables parcs agricoles en lisière de villes, l'agriculture urbaine participe activement à la structuration des villes de demain. À travers ce prisme, les villes redécouvrent leurs territoires nourriciers et de nouveaux potentiels. Par l'agriculture urbaine, ce sont des quartiers nourriciers en économie circulaire qui peuvent être développés, tout en intégrant du verdissage et des espaces de socialisation.

Par contre, l'insertion des projets de manière intégrée reste largement à faire. Des approches comme le *Food urbanism* ou l'*Agricultural urbanism*¹ restent marginales. Bien que de nombreuses villes québécoises aient leur politique d'agriculture urbaine ou leur plan de développement d'une communauté nourricière, la mise en application nécessitera le réaménagement de quartiers dévitalisés ou de nouveaux quartiers. C'est aujourd'hui qu'il faut amorcer ce mouvement pour ne pas rater les opportunités qui feront la ville de demain, adaptée aux enjeux environnementaux et sociaux du 21^e siècle. À Montréal, on peut penser aux secteurs de l'hippodrome, Bridge-Bonaventure et de Lachine-Est, sans compter l'ensemble des parcs industriels.

Agriculture urbaine : un mouvement diversifié

L'agriculture urbaine, c'est autant les jardins potagers en cour arrière et sur balcon,

que les jardins communautaires et collectifs, ou encore les fermes urbaines.

Potagers

Un sondage de Québec Vert de 2016 montre que 45 % des Québécoises et des Québécois ont des plantes potagères chez eux. Plusieurs sondages montréalais montrent, quant à eux, que 42 % des citoyennes et des citoyens cultivent des légumes chez eux. Selon une estimation du Laboratoire sur l'agriculture urbaine, basée sur une vaste recherche, Montréal compterait 208 ha de surface cultivée, surtout en cour arrière. Par contre, pour conserver un tel acquis, les cours arrière doivent être ensoleillées ou encore il faudra favoriser la culture en façade, ce qui nécessitera d'y laisser un espace propice à la culture.

Avec la densification de la ville, les cours arrière individuelles vont disparaître, ce qui amènera la création d'espaces adaptés, qu'ils soient sur balcon ou encore sur toit. Favoriser l'utilisation des balcons ou des toits demandera toutefois une réflexion, réflexion déjà entamée par quelques promoteurs immobiliers avant-gardistes. Par exemple, Daniel's installe des parcelles de culture sur ses immeubles à Toronto, tandis le projet OASSIS à Lausanne offre de tels espaces de culture à ses résidents. Mais comme le toit est un espace commun, la médiation sociale pour son utilisation reste centrale.

Jardins communautaires et jardins collectifs

Puisque les personnes ayant un potager domestique sont majoritairement des propriétaires, la présence de jardins communautaires et collectifs reste essentielle. Par contre, historiquement, le dévelop-

pement des sites s'est fait sans aucune analyse spatiale des besoins. Les études sur l'accessibilité aux jardins communautaires montrent qu'il n'y a aucun lien entre la présence d'initiatives ou la superficie cultivable avec de quelconques paramètres de vulnérabilité sociale ou économique des quartiers, ou encore avec le potentiel d'espaces de culture autour des bâtiments d'un quartier, afin de remplacer le gazon par des aménagements comestibles.

Toutefois, pour mieux intégrer les jardins communautaires et collectifs à l'aménagement de la ville et de ses quartiers, il faut de nouveaux modèles ou il faut adapter les modèles actuels. Par exemple, l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (Montréal) expérimente, depuis 2015, les Jardins pour tous ; ce sont des espaces de culture situés dans des espaces publics. Ou encore il faudra voir comment les toits pourraient devenir des espaces publics pour créer des jardins communautaires ou collectifs ouverts à tous les citoyens d'un quartier. Par exemple, à Paris, la Ville a mis à la disposition d'un organisme communautaire le toit du gymnase Jean Dame dans le 2^e arrondissement pour aménager un tel espace. Le Cégep Limoilou, à Québec, a aussi un jardin communautaire ouvert à la communauté, tandis qu'à Montréal, le projet Esplanade Cartier du promoteur immobilier Prével accueillera, dès 2024, un jardin communautaire sur son toit. Par contre, cela demande des efforts architecturaux pour présenter de tels projets et les rendre viables.

Ce que l'on constate aussi, c'est qu'il y a de plus en plus de synergie développée

¹ Le *Food urbanism* et l'*Agricultural urbanism* sont deux approches complémentaires visant l'intégration des divers éléments des systèmes alimentaires que sont la production, la transformation, la distribution et la mise en marché dans l'aménagement d'un quartier ou d'une ville. Il s'agit de la jonction entre l'urbanisme et l'alimentation. Le *Food urbanism* est plus axé sur la gouvernance et sur l'écosystème devant être mis en place, tandis que l'*Agricultural urbanism* porte sur une distribution spatiale des divers éléments, et ce, en lien avec la typologie urbaine, mais aussi le bâti.



Photo de gauche : Potager sur toit au Centre d'appui aux communautés immigrantes
 Photo du centre : Potager maraîcher sur le toit du Palais des congrès de Montréal
 Photo de droite : Potager sur le projet immobilier OASSIS à Lausanne

entre des initiatives de jardins communautaires (parcelles de culture individuelles), des jardins collectifs (parcelles de culture cultivées ensemble) et des microfermes (parcelles de plus de 100 m²). Même les groupes communautaires qui cultivaient des jardins collectifs commencent à développer des fermes urbaines en économie sociale. L'organisme La cuisine collective Hochelaga-Maisonneuve, à Montréal, développe La Ferme pour tous, tandis que Food Share Toronto porte la Flemo Farm. Les groupes innovent pour avoir un plus grand impact social.

Fermes urbaines

Si, en 2011, Les Fermes Lufa ont marqué le mouvement de l'agriculture urbaine avec la mise en place de la première serre sur toit, le nombre de fermes urbaines a explosé dans les dernières années. En 2021, elles étaient 125 réparties un peu partout au Québec ; 45 % étaient situées à Montréal et 13 % à Québec. Ce développement d'exploitations agricoles amène de nouvelles réflexions sur le maillage entre l'agriculture urbaine et l'aménagement urbain. En cultivant les toits ou les zones sous-utilisées autour des bâtiments, ces exploitations agricoles deviennent des acteurs de la requalification de zones industrielles ou encore

participent à leur transition écologique. C'est ce que visent le District central et l'arrondissement d'Ahuentsic-Cartierville avec la mise en place d'un usage agricole dans son plan d'urbanisme. La Centrale agricole, un motel agricole coopératif accueillant plus de 20 entreprises, a pu s'y installer. Dans la même zone, on trouve aussi Les Fermes Lufa, Redfroglab et Vertité. Ces projets de plus grande envergure ont naturellement conduit l'agriculture urbaine vers un rôle dans le métabolisme urbain, plus précisément un rôle dans l'économie circulaire de la ville.

Économie circulaire

Si les jardins communautaires et collectifs sont des endroits permettant de valoriser la matière organique compostée, les fermes urbaines peuvent aussi favoriser la valorisation d'autres ressources, comme l'énergie industrielle (serres urbaines). Par exemple, à Paris, une serre sur un toit permet la valorisation de l'énergie de serveurs informatiques, tandis que la Centrale agricole a pu développer un système d'économie circulaire interne en regroupant de nombreuses entreprises. Toutefois, pour intégrer l'agriculture urbaine dans le métabolisme urbain, il y a de grands efforts à fournir. Si une étude de AU/LAB

a pu montrer le potentiel de cette synergie pour le District central à Montréal, dans le domaine urbanistique et architectural tout reste à faire. Il faut penser aux transports des ressources vers les sites, à la distribution des productions agricoles, à la transformation et à la conservation des produits. Le tout doit aussi s'accomplir dans une perspective d'aménagement paysager permettant une expérience pour les visiteurs, car les modèles économiques des fermes urbaines dépendent aussi d'activités agrotouristiques.

Créativité et expérimentation

Le mouvement de l'agriculture urbaine, dans toute sa diversité, peut apporter plus que jamais des bénéfices aux quartiers, aux arrondissements et aux villes. Par contre, son intégration devra se faire plus largement lors du développement de territoires urbains existants ou à venir. Il faut passer de la simple mise en place de projets déconnectés du tissu urbain et épars à travers la ville (souvent sous forme d'urbanisme tactique) à une vision d'ensemble qui tient compte des autres paramètres de l'aménagement urbain. Si l'urbanisme tactique permet de tester et de réaliser des projets pilotes ainsi que d'acquérir de l'expertise et des connaissances,



1

1 Jardin collectif à l'Agrocité à Gennevilliers (région parisienne)



2

2 Ferme urbaine Nature Urbaine au parc Expocté à Paris



3

3 Serres de rue à Montréal



4

4 Potager sur un projet immobilier de Daniel's à Toronto

PHOTOS : ERIC DUCHEMIN

cela passe sous silence le besoin de pérennité de la production alimentaire. L'agriculture urbaine est un système complexe de pratiques qui se compose d'infrastructures spécifiques. De sa capacité de rendre des services sociaux et environnementaux va dépendre la poursuite de son développement. Ce développement de systèmes alimentaires urbains basés sur l'agriculture urbaine demandera de la créativité et de l'expérimentation. Aussi, la formation

et la rencontre des différents acteurs impliqués dans l'aménagement de villes ou de quartiers nourriciers restent incontournables. ✨

Eric Duchemin est directeur scientifique et formation au Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) et du Carrefour de recherche, d'expertise et de transfert en agriculture urbaine du Québec (CRETEAU). Depuis plus de 15 ans, il mène des recherches interdisciplinaires sur les enjeux autour de l'agriculture urbaine. Il documente ce mouvement social et participe activement au développement de projets d'intervention à impact social. Il coordonne aussi le réseau des Écoles d'été sur l'agriculture urbaine. Finalement, il est aussi professeur associé à l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM.

L'agriculture urbaine à Montréal : de ses origines citoyennes à sa professionnalisation

L'agriculture urbaine a joué un rôle majeur dans le développement de Montréal en étant, avant tout, citoyenne – on estime aujourd'hui que près de 44 % des Montréalais.e.s cultivent des plantes comestibles¹. Et si elle est aussi populaire, c'est en grande partie parce qu'elle permet aux citoyen.ne.s de se réapproprier l'espace public en le rendant plus beau, plus vert et plus accueillant, tout en lui donnant une fonction nourricière.

» MARIE-ANNE VIAU
» JEAN-DAVID MARTEL

L'agriculture est fondamentalement multifonctionnelle, c'est-à-dire qu'elle possède des fonctions autant économiques que sociales et environnementales². Parce qu'elle prend place au cœur de la ville et, à ce titre, dans les milieux de vie d'une large part de la population, l'agriculture urbaine considère ses fonctions sociales et environnementales avec une importance singulière. En résulte un éventail extrêmement varié d'activités et de services, qui non seulement permettent de rapprocher les producteur.trice.s et les consommateur.trice.s, mais offrent également au grand public une vitrine sur le monde agricole, communément envisagé comme distant des centres urbains³. Cultiver Montréal, le réseau des agricultures montréalaises, distingue dans l'agriculture urbaine cinq grandes fonctions : sociale et collective, de sécurité alimentaire, pédagogique, commerciale et de recherche. Plus généralement, les espaces publics dédiés à l'agriculture urbaine ont le pouvoir de rassembler les habitant.e.s des quartiers ; à ce titre, ils se révèlent des lieux particulièrement intéressants pour la mise en place de marchés publics ou solidaires qui allient socialisation, accès à des produits locaux et sécurité alimentaire.

Du jardin communautaire au jardin collectif

Le jardin communautaire le plus ancien de la Ville remonte à 1936 ; situé dans l'arrondissement de LaSalle, il est toujours



Festival Cultiver Montréal 2022, Ferme Santropol Roulant, Senneville

actif. Cependant, Montréal a concrètement acquis sa notoriété en matière d'agriculture urbaine au cours des années 1970, alors que ces espaces ont commencé à se faire de plus en plus nombreux et visibles.

Depuis 2002, ce sont les arrondissements qui ont le mandat de gérer les 98 jardins que compte la Ville⁴. La demande pour ces jardins – il s'agit de potagers de tailles variables qui regroupent de petits espaces de culture individuels – est si grande qu'elle

dépasse largement l'offre disponible : les listes d'attente pour accéder à une parcelle ne désespèrent pas alors que certains jardins ont dû fermer en raison de la contamination de leurs sols^{4,7}. Ces écueils ont cependant eu pour effet d'amener les citoyen.ne.s à innover en se tournant vers de nouvelles pratiques, telles que les cultures hors sol, les ruelles vertes ou les jardins collectifs. Ces derniers sont d'ailleurs une belle illustration de la fonction sociale de l'agriculture urbaine : créés à l'initiative de regroupements citoyens, d'organismes

1 VILLE DE MONTRÉAL. *Stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026*, Bureau de la transition écologique et de la résilience, 2021, 21 p. [En ligne] : portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/vdm_strategie_agriculture_urbaine_corrige_2023.pdf.

2 FAO. « Le caractère multifonctionnel de l'agriculture et des terroirs », *Contribution de la France à la conférence OAA/FAO. Maastricht (Pays-Bas), 12-17 septembre 1999*, Maastricht, Conférence OAA/FAO, 1999.

3 DUCHEMIN, E., F. WEGMULLER et A.-M. LEGAULT. « Urban agriculture: multi-dimensional tools for social development in poor neighbourhoods », *Field Actions Science Reports*, vol. 1, 2008. [En ligne] : journals.openedition.org/factsreports/113.

4 VILLE DE MONTRÉAL. *Jardins communautaires et collectifs de la Ville de Montréal*, Synthèse de la collecte d'information et pistes d'intervention. [En ligne] : montreal.ca/sujets/jardins-communautaires-et-collectifs.



Festival Cultiver Montréal 2022, Ferme Santropol Roulant, Senneville



Implantation de champignons par le Mycollectif de Santropol Roulant

communautaires ou de la Ville, ils se distinguent des jardins communautaires en prenant la forme de grandes parcelles dont les ressources, l'entretien et la production sont partagés collectivement. Un exemple de jardin collectif bien connu est le Mange-Trottoir⁵ qui est maintenant une fierté du quartier Villeray, mais qui a commencé comme un acte de guérilla verte il y a 10 ans, soit aux balbutiements de l'agriculture urbaine citoyenne.

L'agriculture urbaine au service de la sécurité alimentaire

De fait, l'agriculture urbaine peut contribuer à l'autonomie et à la sécurité alimentaire des communautés urbaines. La production domestique est, par exemple, une manière efficace d'accéder à des aliments sains et de diminuer les dépenses alimentaires des ménages⁶. Le milieu communautaire œuvrant contre l'insécurité alimentaire et l'exclusion sociale a d'ailleurs saisi l'occasion, et nombreuses sont aujourd'hui les cuisines collectives, banques alimentaires, popotes roulantes et autres entreprises d'insertion sociale à s'être tournées

vers l'agriculture urbaine pour répondre aux besoins de leurs publics. L'agriculture urbaine peut également être une réponse aux enjeux d'insécurité alimentaire dans les régions éloignées, telles que les communautés autochtones et les territoires du nord du Québec⁷. La production locale par le biais de méthodes et de dispositifs spécifiquement urbains permet en effet d'améliorer l'accessibilité à des produits sains et frais d'ordinaire inabordables et, ce faisant, de consolider les systèmes alimentaires locaux.

Le rôle pédagogique de l'agriculture urbaine

La fonction pédagogique de l'agriculture urbaine peut se manifester de diverses façons. Elle peut prendre la forme d'initiatives en contexte scolaire destinées à enrichir l'environnement éducatif et à constituer des milieux d'expérimentation stimulants.

De plus en plus de projets sont ainsi implantés au sein des institutions éducatives de tous les âges, et peuvent prendre des formes aussi diverses que des jardins extérieurs, des systèmes

de production hydroponiques ou même des serres productives à l'année. Aux yeux de celles et ceux qui les portent, ces initiatives sont essentielles pour initier les enfants à l'importance des produits frais et des saines habitudes alimentaires, et les sensibiliser aux enjeux environnementaux⁸. En dehors des écoles, les municipalités jouent également un rôle éducatif en offrant au grand public des formations horticoles gratuites⁷.

La commercialisation de l'agriculture urbaine

Comme on l'a mentionné, l'agriculture urbaine montréalaise se caractérise par l'importance de ses activités communautaires, mais on ne saurait ignorer sa fonction commerciale. Des entreprises de plus en plus nombreuses et diversifiées s'établissent en effet sur le territoire montréalais, dont certaines ont atteint des dimensions considérables. En temps, l'agriculture urbaine semble de mieux en mieux trouver sa place dans le milieu de l'économie sociale et circulaire, alors que de nombreuses entreprises

5 LE MANGE-TROTTOIR. Page Facebook du Mange-Trottoir, 2023. [En ligne] : facebook.com/lemangetrottoir. (Consulté le 17 juillet 2023.)

6 BOILY, Marie-Hélène. *L'agriculture urbaine et périurbaine au Québec. États de situation et perspectives*, MAPAQ, Gouvernement du Québec, 2012, 30 p. [En ligne] : numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2273594.

7 FONTAINE, Nicolas, Sandrine JOUIS., Astrid MARTIN et Frédéric OTIS. *L'agriculture urbaine. Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable*, Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, coll. Planification territoriale et développement durable, Gouvernement du Québec, 2020, 103 p. [En ligne] : mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/documentation/GUI_agriculture_urbaine.pdf.

8 CISA. *Plan d'agriculture urbaine d'Obediwan*, Rapport présenté au Conseil des Atikamekw d'Opitciwan (CAO) en septembre 2020, 2020, 75 p.

« En matière d'agriculture urbaine, la recherche peut tout autant porter sur les aspects techniques que sociaux du sujet [...]. »

conjuguent objectifs commerciaux et missions sociales. Un des signes de cet essor est l'augmentation récente du nombre de coopératives en agriculture urbaine⁹, dans le sillage d'organisations inspirantes comme la Centrale agricole, la plus importante coopérative de ce genre au Québec. Les coopératives agricoles représentent la majorité des fermes collectives au Québec. Celles-ci pratiquent généralement la production végétale et versent des intérêts et des

ristournes sur les parts à leurs membres⁹. Ces derniers décident d'adhérer aux coopératives pour les valeurs d'une vie sociale équilibrée, un mode de vie démocratique et le partage de la charge mentale⁹.

Quelques-unes des recherches en agriculture urbaine

En matière d'agriculture urbaine, la recherche peut tout autant porter sur les aspects techniques que sociaux du sujet, c'est-à-dire autant sur les méthodes

de production et les technologies spécifiques au contexte urbain que sur les implications et les dimensions sociales que de telles pratiques et innovations peuvent avoir. Là encore, l'Institut national d'agriculture biologique (INAB) se positionne comme un acteur important à travers ses deux centres collégiaux de transferts technologiques (CCTT). C'est ainsi que, sans s'y cantonner, le Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité (CETAB+) et

⁹ CRAAQ. *Entreprises d'économie sociale en production agricole. Portrait sommaire des entreprises d'économie sociale en production agricole*, Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, Gouvernement du Québec, 2022, 35 p.



Festival Cultiver Montréal 2022, Ferme Santropol Roulant

CHARLES-OLIVIER BOURQUE



Rendez-vous horticole 2022,
Ferme Terra Millefolia

CHARLES-OLIVIER BOURQUE



Rendez-vous horticole 2022

le Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA) ont intégré l'agriculture urbaine à leurs champs d'expertise respectifs. Parmi les projets porteurs par le CISA dans le domaine de l'innovation sociale, il y a le programme de recherche-action agroalimentaire atikamekw en partenariat avec la communauté d'Obedjiwan ainsi que le projet Ausiris qui vise l'insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes dans le domaine agroalimentaire par diverses initiatives en contexte pédagogique. En plus de ces instances, nombreux sont les acteurs qui mènent des recherches sur le sujet, à Montréal comme ailleurs. Il ne fait guère de doute que l'agriculture urbaine continuera d'être un objet d'intérêt pour les chercheur.euse.s, tant elle s'impose comme un vecteur de changement important face aux enjeux de société actuels.

La professionnalisation de l'agriculture urbaine

Au cours des dernières années, la place de l'agriculture urbaine n'a cessé de croître au sein des institutions d'enseignement postsecondaires, et des programmes de formation ont vu le jour pour en soutenir la professionnalisation. C'est ainsi qu'en 2019, l'INAB du Cégep de Victoriaville a été le premier à créer un profil « agriculture urbaine » pour son programme Gestion et technologies

d'entreprise agricole (GTEA), programme qu'il offre à Montréal depuis 2021. Signe de son succès, le programme accueillera à la rentrée prochaine trois cohortes d'étudiants au sein de son campus montréalais. Les cours offerts reflètent la grande diversité des productions urbaines possibles, et couvrent des connaissances aussi variées que l'élevage d'insectes comestibles, la foresterie urbaine, les systèmes de production en milieu contrôlé, la serriculture, la myciculture et l'apiculture urbaine. La formation de cette relève de technicien.ne.s et gestionnaires d'entreprises contribuera à l'essor et à la pérennisation des différents modèles d'agriculture urbaine.

De ses origines citoyennes à sa professionnalisation actuelle, l'agriculture urbaine a pris une importance considérable au sein de l'écosystème montréalais. C'est dans toute sa pluralité qu'elle contribue aujourd'hui au système alimentaire montréalais et qu'elle continuera de le faire dans les années à venir.

Pour plus d'information, consultez le site de Cultiver Montréal : cultivermontreal.ca ainsi que celui de l'INAB : inab.ca. 🌻

Marie-Anne Viau enseigne au programme Gestion et technologies d'entreprise agricole (GTEA) en agriculture urbaine au Cégep de Victoriaville à Montréal et est la présidente de Cultiver Montréal. Jean-David Martel est le directeur du Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA).

Le DEC en agriculture urbaine à Ahuntsic : entre innovation, formation et production !

Les premiers projets du Collège Ahuntsic en agriculture urbaine ont pour origine des activités de comités étudiants : la Brigade plantes qui vole au secours des plantes d'ornement au Collège, la culture en serre (construite sur le toit au tournant du millénaire, puis rebâtie en 2012) pour la production de milliers de semis et la distribution de plants à la communauté, le collectif apicole Le Buzzz, œuvrant sur toit vert pour la production de miel depuis 2013, le comité environnemental étudiant VerTige, responsable d'un premier potager démarré en 2014 qui a évolué au fil des années pour s'étendre en platebandes fruitières (bleuets, gadelles, amélanthes, cassis) autour du Collège et la production hydroponique artisanale. Des projets de transformations sont également développés en lien avec les initiatives de production : préparation de pesto, production de jus de raisin (vignes), de vin de bleuets et, en plus du miel, des produits dérivés de cire d'abeille (baumes à lèvres et emballage alimentaire).

» LOUISE HÉNAULT-ÉTHIER
» CHANTAL RACINE

En fonction des intérêts de la communauté étudiante, des projets naissent et permettent de tester, explorer, apprendre et découvrir. Ces activités visent un objectif commun, soit de transformer le milieu pour le rendre plus écologique. Dans certains cours de biologie donnés au Collège, des projets étudiants ont permis d'explorer des modes de culture innovateurs et résolument urbains, tels que le vermicompostage, les plantules multipliées par micro-propagation en chambre environnementale, l'élevage d'insectes alimentaires, entres autres. Des finissantes et finissants du Collège ont aussi eu la chance de réaliser des stages au sein d'entreprises d'agriculture urbaine à Montréal. Ces activités et projets, qui ont débuté il y a une vingtaine d'années, constituent en quelque sorte le terreau duquel germera bientôt le nouveau programme d'études collégiales (DEC) en agriculture urbaine du Collège Ahuntsic.

Genèse d'un programme

Le Cégep de Victoriaville, qui offrait déjà trois profils pour son DEC en Gestion et technologies d'entreprises agricoles, a innové en 2018 avec l'ajout d'un profil en agriculture urbaine (AU), offert à Victoriaville et à Montréal. Cette version du programme, créée pour répondre aux besoins de formation de l'écosystème urbain de Montréal, n'est toutefois pas ou peu orientée vers les nouvelles technologies de culture en milieu intérieur et en espaces restreints, qui posent des défis particuliers. C'est de ce besoin qu'est née la collaboration entre le Cégep de Victoriaville et le



Récoltes au jardin collectif du Collège Ahuntsic

Collège Ahuntsic, qui permet d'intégrer au programme des notions liées au génie technique (éléments de biotechnologies, d'électronique, de génie du bâtiment, de génie industriel et autres). Un projet de DEC en AU a ainsi été déposé au ministère de l'Enseignement supérieur et le Collège Ahuntsic a reçu au cours de l'été suivant l'autorisation de mettre ce projet en œuvre.

Le projet de DEC en AU repose sur une étroite collaboration entre le Collège et de nombreuses entreprises du domaine, d'institutions d'enseignement supérieur

pouvant compléter le cursus et d'organismes à but non lucratif offrant des stages. L'élaboration de la nouvelle grille de cours et l'aménagement des espaces avec les équipements requis prendra place au cours des deux prochaines années pour permettre l'accueil d'une première cohorte au Collège Ahuntsic en août 2025.

Formation, production et recherche en synergie

La formation en agriculture urbaine doit répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée des entreprises dans



COLLÈGE AHUNTSIC



COLLÈGE AHUNTSIC

Photo du haut : Intervention en cours au rucher éducatif du Collège Ahuntsic
Photo du bas : Étudiant.e.s à la tâche au jardin collectif du Collège Ahuntsic

ce domaine. Comme c'est un milieu en rapide évolution, le développement d'une formation adaptée se nourrit des contacts étroits entre des jeunes pousses (*start-ups*) et le milieu de la recherche

universitaire qui repoussent sans cesse les limites des innovations scientifiques et sociales. L'étroite relation que nourrit le Collège Ahuntsic avec l'entreprise TriCycle en est un bon exemple. Cette

ferme d'élevage d'insectes comestibles fondée en 2019 est installée au sein de la Centrale agricole, la plus grande coopérative d'agriculture urbaine au monde, située tout près du Collège Ahuntsic. Ses activités de production ajoutent de la valeur aux résidus agro-alimentaires en générant des protéines de qualité et un fertilisant durable. Pour réduire le gaspillage alimentaire et diminuer l'impact environnemental de la production d'aliments, l'entreprise mise sur la recherche et le développement de même que sur la diffusion des connaissances – notamment à travers la Vitrine Entotechnologique, soutenue par le MAPAQ (Innovation, 2019-2022, en partenariat avec l'Université Laval et le CRETAU). Il était donc naturel d'accueillir des stagiaires du programme de biotechnologie du Collège et de les accompagner dans la réalisation d'essais avec le ténébrion meunier (utilisation de résidus alimentaires des commerces avoisinants pour la nutrition, impact du fumier de ténébrion sur la germination de semences). Des visites des salles d'élevage et de transformation alimentaire de l'entreprise ont aussi été organisées, ainsi que des webinaires ouverts à la communauté élargie du Collège.

Enfin, tous ces efforts ont mené au développement d'une importante programmation de recherche incluant des activités de transfert technologique qui regrouperont au sein d'un laboratoire vivant 25 partenaires dont TriCycle, le Collège Ahuntsic et le Cégep de Victoriaville. Cette initiative, intitulée *Omics to Close the Loop*, regroupe 25 chercheurs et sera menée par l'INRS et l'Université de Montréal entre 2023 et 2027 avec le soutien financier de Génome Canada et de Génome Québec. Elle s'articulera autour de la valorisation des sous-produits agroalimentaires (élevages d'insectes, cultures de champignons) avec des bioréacteurs et des systèmes de compostage décentralisés pour générer des matières fertilisantes bénéfiques aux cultures. Les connaissances de pointe développées en analyse de cycle de vie (microbiologie et génomique, par exemple) seront introduites dans les contenus pédagogiques des nouveaux cours d'agriculture urbaine. Voilà un bel exemple de synergie entre la formation, la production et la recherche en agriculture urbaine.

Le projet du site Louvain Est : une parfaite symbiose

Collaboration de
» GHISLAINE RAYMOND

La planification de ce projet de revitalisation urbaine intégrée se fait conjointement par Solidarité Ahuntsic, la Table de quartier, la Ville de Montréal et l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Le but est de créer un milieu de vie répondant aux défis qui touchent la communauté locale du quartier Ahuntsic. Pour y parvenir, il faut lutter contre la pauvreté et l'exclusion, ce pourquoi une offre de logements abordables et pérennes est au cœur de la démarche de cet écoquartier. Ce milieu de vie à haute performance environnementale permettra d'accroître la résilience de la communauté face aux changements climatiques, ce qui se traduit par de nouveaux bâtiments écoénergétiques, une gestion durable des eaux de ruissellement, une stratégie de mobilité et la préservation de deux bâtiments déjà sur le site.

La sécurité alimentaire du secteur, considérée comme un désert alimentaire, nécessite la mise en place d'un réseau alimentaire de proximité reposant sur un modèle de production et de consommation en circuit court. Des activités d'agriculture urbaine locale pourront se développer en collaboration avec le Collège Ahuntsic, voisin du site, dans le cadre de son DEC en AU.

La contribution à une vie citoyenne active qui a cours depuis l'amorce de la planification du projet est l'élément moteur indispensable à sa réussite.



Site Louvain Est et ses abords. Source : Redéveloppement du site Louvain Est. Assemblée publique – Plan d'ensemble préliminaire, 17 octobre 2019, p. 3.

« Des activités d'agriculture urbaine locale pourront se développer en collaboration avec le Collège Ahuntsic, voisin du site, dans le cadre de son DEC en AU. »

Liens vers des informations complémentaires :

Pour des images
du Collège



Pour l'organisme
TriCycle



Pour le projet du
site Louvain Est



Conclusion

Le Collège Ahuntsic, le Cégep de Victoria-ville, TriCycle, la table de concertation Solidarité Ahuntsic et la Ville de Montréal ne sont que quelques-uns des nombreux acteurs qui interagissent pour le développement d'une ville plus verte et plus autonome sur le plan alimentaire. Tous ces projets en lien avec l'agriculture urbaine reposent sur la collaboration entre organismes et une intime symbiose entre les citoyens et leur milieu. Les expertises développées à partir de ces collaborations seront mises à profit pour la mise en œuvre du DEC en agriculture urbaine au Collège Ahuntsic. 🌻

Louise Hénault-Éthier est professeure associée à l'INRS, cofondatrice et directrice R&D chez TriCycle. Chantal Racine est directrice adjointe des études, aux programmes et à l'enseignement au Collège Ahuntsic.

La Brouette, organisme de promotion de l'agriculture urbaine et de l'écocitoyenneté

Presque chaque région du Québec compte, à présent, un organisme à but non lucratif qui se consacre à la promotion de l'agriculture urbaine. En Mauricie, La Brouette joue ce rôle. À partir de Trois-Rivières, les projets et les formations de l'organisme rayonnent dans la région.

» SERGIO AVELLAN, urbaniste
» JOËLLE CARLE

Les fondateurs de l'organisme sont Joëlle Carle et François Bernier. Nous nous sommes entretenus avec M^{me} Carle, afin d'en apprendre davantage sur le parcours de La Brouette.

Quels ont été les débuts de l'organisme ?

En 2013, lors d'une rencontre citoyenne, les Incroyables comestibles de Trois-Rivières sont nés. Ce mouvement citoyen fait la promotion de l'abondance gratuite d'aliments par la présence de bacs de jardinage, potagers et autres espaces accessibles à tous, en ville.

À la suite de cette première rencontre, M^{me} Carle mentionne « qu'elle a embarqué dans le mouvement avec beaucoup d'enthousiasme ». Par conséquent, en 2014, elle a déposé des bacs de légumes devant son appartement, tout en incitant les gens de la ville à faire de même. Le tout a grossi en 2015. L'obtention d'un

financement en 2016 a permis de structurer la réalisation des bacs de légumes, en accompagnant financièrement les organismes et les citoyens intéressés par le mouvement.

En 2017, les expériences citoyennes de M^{me} Carle et de M. Bernier deviennent connues à Trois-Rivières et sa région, ce qui a engendré des demandes de conférences et de formations spécifiques. Vu l'engouement, les protagonistes constatent qu'il faut créer un organisme voué à la cause : La Brouette.

Comment La Brouette définit-elle l'agriculture urbaine ?

Il s'agit « de développer une autonomie alimentaire en ville, par la culture des fruits et des légumes, par exemple. Aussi par la production de compost et la réalisation de petits élevages, comme ceux des poules ou des lapins ».

Ces actions doivent être faites ensemble, par les citoyens d'une ville, car il n'est pas possible de tout produire « dans sa propre cour ».

Votre temps est-il surtout consacré aux projets ou aux formations ?

M^{me} Carle mentionne que cela varie chaque année. Ainsi, de 2018 à 2022, l'organisme a bénéficié d'un financement du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ce qui lui a permis de former les responsables et les usagers de garderies, d'organismes communautaires, de municipalités et d'écoles, à la réalisation de projets de jardinage et de compostage.

En fin de compte, La Brouette compte un nombre plus élevé de formations que de projets, mais quand on regarde de près le nombre d'heures consacrées à chacun, on remarque que les projets de jardinage accaparent plus de temps.

La Brouette étend ses interventions jusqu'où ?

La Brouette couvre la région de la Mauricie et, selon les invitations qui sont reçues, elle se déplace à l'intérieur de cette région. Cependant, elle aime aussi répondre aux invitations de la rive sud, aux portes de la région du Centre-du-Québec.

Grâce à son volet de glanage, l'organisme va dans les champs pour récolter les surplus des arbres fruitiers. Ainsi, il prend en charge trois des six secteurs de la Mauricie, soit Trois-Rivières, Shawinigan et Le Haut-Saint-Maurice. Pour ce dernier, une chargée de projets est basée à La Tuque pour développer ce volet.

Quelle est la situation de la culture dans des bacs qu'on trouve dans les rues et les parcs ?

M^{me} Carle constate que « ceux qui veulent jardiner vont toujours trouver une façon de jardiner ». Que ce soit pour s'approvisionner à même leur petit terrain ou sur de petits espaces aux alentours, il y a toujours moyen d'y arriver. De sorte que les bacs et les petits espaces de potager sur l'emprise publique prennent des



Les bacs comestibles en 2017.

« ceux qui veulent jardiner vont toujours trouver une façon de jardiner »

formes variées, ce qui démontre que ce phénomène est encore bien présent.

Cependant, il fut observé que ce phénomène est beaucoup plus présent chez les résidents et les organismes communautaires, aussi en partie chez les entreprises et les industries, mais plutôt rare chez les commerçants.

Quelle est la situation des sites de compostage que vous gérez ?

Nos sites de compostage collectif vont continuer de fonctionner, mais probablement avec moins de participants qu'auparavant, étant donné l'arrivée de la collecte municipale des matières organiques. Les citoyens et citoyennes qui ne bénéficieront pas du bac brun municipal pourront composter leurs

résidus de façon autonome, chez eux, ou adhérer à nos sites de compostage collectif. En effet, la Ville de Trois-Rivières a renouvelé notre contrat de gestion de nos sites de compostage collectif, cette année encore, au grand plaisir de La Brouette.

La collecte municipale comporte bien des avantages, mais génère également beaucoup plus de GES avec les camions qui sillonnent la ville pour récupérer les matières organiques. Certaines personnes croient qu'il serait plus judicieux de l'utiliser uniquement en complément, pour y déposer les matières non recommandées dans un composteur domestique ou collectif, comme la viande, les produits laitiers et les restes de table.

Comment va votre projet Barils comestibles ?

Ce projet de grands bacs dans la rue commerciale Notre-Dame à Trois-Rivières a fonctionné de 2016 à 2020. Les commerçants avaient la charge de les arroser, alors que La Brouette s'occupait de nettoyer les surfaces, d'ajouter du paillis et de retrancher les parties fanées des plantations.

Même si c'était un projet qui demandait beaucoup d'efforts, il a engendré un grand impact de sensibilisation sur le milieu. Par exemple, le fait que les plantations des barils étaient à la hauteur des passants et que celles-ci étaient identifiées, cela a suscité des discussions à leur sujet entre les gens. Ces discussions ont aussi été inspirées par l'allure des barils. Ceux-ci étaient peints de manière artistique et ils possédaient des ouvertures à certains endroits desquelles pendaient des poches remplies de terre avec leurs plantations.

À la fin du projet, les barils ont été distribués à des organismes, lesquels les utilisent encore aujourd'hui dans leur fonction. Enfin, nous sommes particulièrement fiers que le concept complet ait eu un écho hors Québec. Nous avons appris par les Incroyables comestibles que le concept au complet a été repris par des communautés en Europe et ailleurs. ✨

Sergio Avellan est urbaniste à la Ville de Québec et membre du comité du dossier de la revue *Urbanité*. Joëlle Carle est directrice générale et cofondatrice de La Brouette.

Concours exclusif aux membres des ordres professionnels et associations sélectionnés, partenaires de La Personnelle



Sur la route, grâce à La Personnelle!



Courez la chance de gagner l'un des 4 chèques de 1000\$!
Obtenez une soumission : lapersonnelle.com/concursoa

Tirages les 19 avril,
17 juillet, 13 septembre
et 11 décembre 2023.



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. La marque La PersonnelleSM ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, employées sous licence. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer. Le concours est exclusif aux membres des ordres professionnels et associations sélectionnés, partenaires de La Personnelle, admissibles au régime d'assurance de dommages souscrit auprès de La Personnelle qui ont obtenu une soumission d'assurance auto ou habitation ou qui détiennent déjà une police d'assurance, du 15 mars jusqu'au 14 avril pour le 1^{er} tirage, 14 juillet pour le 2^e tirage, 8 septembre pour le 3^e tirage et 5 décembre 2023 pour le 4^e tirage. Aucun achat requis. Pour chaque tirage, un chèque de 1 000 \$ CA sera remis à la personne gagnante. Les personnes gagnantes doivent répondre à une question d'habileté mathématique pour recevoir leur prix. Le concours est en vigueur au Québec et prend fin le 5 décembre 2023, 23 h 59 (heure de l'Est). Détails et règlement complet accessibles sur lapersonnelle.com/concursoa

Cultiver l'imaginaire

Utiliser un espace bétonné pour y faire pousser des légumes? Verdir les toits et y installer des ruches? Produire pleurotes et shiitakes dans un entrepôt? L'agriculture urbaine nous force à revoir notre rapport à l'espace urbain et nourrit notre imaginaire.

» MARIE-HÉLÈNE DUBÉ

L'agriculture urbaine contribue également à différents dialogues nécessaires pour la transition socioécologique : biodiversité, système alimentaire, choix de consommation, mixité sociale, éducation... Et aussi aux milieux plus vivants et plus humains.

Parce que la production alimentaire telle qu'elle se fait depuis quelques décennies demande généralement de très grandes surfaces et qu'il est question de plantes et d'animaux, nous avons tendance à l'associer naturellement au monde rural : tout l'inverse de ce qu'on associe à la ville, avec son bitume, ses espaces fermés et restreints et son caractère bâti. Qui souhaite ramener cette pratique en ville se bute souvent à des obstacles imprévus. Mais plus souvent qu'autrement, on tombe en zone grise : la pratique de l'agriculture urbaine n'est généralement pas prévue dans les différents règlements auxquels il faut se conformer, les subventions et les commanditaires ne sont pas sensibilisés, etc. Du moins, c'était le cas jusqu'à récemment. Mais les choses sont en train de changer.

Les Urbainculteurs

Les Urbainculteurs forment un organisme à but non lucratif qui travaille au développement et à la promotion de l'agriculture urbaine depuis 2009. Cette année sera donc sa quinzième saison d'activité. Les activités offertes sont multiples : conception, aménagement et entretien de potagers et d'aménagements comestibles pour des organisations ; services-conseils ; formation en agriculture urbaine ; boutique en ligne offrant des produits de jardinage ; centre éducatif ; ferme urbaine ; balado ; et toutes tâches connexes !

Au fil des ans, nous avons été à la fois acteurs et témoins de l'évolution de la pratique, ainsi que de son acceptation et de son intégration aux divers outils et pratiques donnant forme à la ville. Il n'y a pas si longtemps encore, nos activités se



Culture en pleine terre

situaient dans une zone floue. Cette zone grise permettait parfois une plus grande latitude, mais elle était aussi fréquemment source de frustration, car nos demandes tombaient trop souvent dans des « craques » entre deux ou trois services ne sachant pas quoi en faire.

Les Jardins du bassin Louise

Afin d'illustrer comment un projet d'agriculture urbaine peut transformer un espace, s'intégrer à un environnement, mais également afin de souligner les obstacles encore présents, voyons le cas des Jardins du bassin Louise.

Ces jardins sont situés sur le site de l'ancien Marché du Vieux-Port de Québec. Alors que les Urbainculteurs cherchaient un espace au centre-ville pour un projet axé à la fois sur la production, la sécurité alimentaire et l'inclusion sociale, la démolition du bâtiment abritant le marché a été confirmée. Une fois démolie, il ne restait qu'une grande dalle de béton entourée d'espaces de stationnement : une grande surface imperméable, un lieu peu invitant, et un véritable îlot de

chaleur. Le sol – contaminé à cet endroit – ne permet pas la destruction de la dalle de béton et, avec le zonage, on ne pouvait faire de ce site qu'un stationnement ou un parc.

La Ville de Québec, sachant que nous étions à la recherche d'un terrain, nous a offert d'occuper l'espace. Cette opportunité fantastique venait aussi avec son lot de défis. En plus de ne rien pouvoir planter directement en terre, il était également hors de question d'installer quoi que ce soit de permanent, tel un bâtiment. Le lieu est aussi situé dans un endroit très passant et est bien visible. L'esthétisme du projet était donc crucial. Finalement, installer des cultures comestibles dans un lieu public vient aussi avec sa part de vols et de vandalisme. Le site étant de surcroît très venteux, il a fallu prendre en compte ces contraintes dans le choix des cultures.

Afin de cultiver sur une dalle de béton, nous avons conçu et fabriqué 54 grands bacs en bois d'environ 25 mètres (50 pieds) de longueur, 1 mètre (3 pieds)

de largeur et 30 centimètres (1 pied) de profondeur, prévoyant un mécanisme de drainage naturel pour ne pas créer des étangs. Ils occupent la vaste majorité de l'espace auparavant couvert par le marché et contribuent notamment à l'absorption des eaux de pluie.

Un conteneur maritime a été reconverti en lieu d'entreposage et salle multifonctionnelle, tandis qu'un conteneur réfrigéré sert de chambre froide. Une petite annexe pouvant facilement être démantelée offre un espace couvert pour le lavage des récoltes, tandis que des pergolas procurent de l'ombre aux travailleurs, aux bénévoles et aux passants.

Une serre de culture a été ajoutée à l'automne 2021. En raison de son fort caractère agricole, cet ajout n'aurait pas été accepté seulement quelques années auparavant. Aujourd'hui, les légumes de chaleur (tomates, poivrons, aubergines) y sont désormais cultivés à l'abri du vent.

De l'affichage et une murale informent sur la mission du projet et agrémentent visuellement les lieux. Enfin, le terrain tout autour de la dalle de béton – dont une partie avait été déminéralisée par la Ville – accueille maintenant différents mélanges de fleurs, créant des prés fleuris magnifiques.

D'un espace vide, gris et très chaud, nous sommes passés à un espace vert, occupé, vivant, où les légumes profitent du plein soleil et de la chaleur, et où de nombreux insectes et oiseaux sont revenus. Le site est aussi bien plus accueillant pour les passants, et des activités culturelles et pédagogiques y sont organisées à l'occasion.

Tisser des liens

L'aspect social est l'élément central du projet. Cela passe, d'une part, par son intégration dans son environnement immédiat. Bien que, au départ, le projet n'ait pas été vu d'un très bon œil par tous, le résultat a eu vite fait de séduire les récalcitrants. L'installation de la ferme urbaine coïncide d'ailleurs avec un renouveau dans l'aménagement du bassin Louise et du Vieux-Port, qui a entre autres mené à un lieu de baignade. Un courant d'urbanisme à échelle humaine, qui cherche notamment à redonner accès à la population à ces lieux publics, favorise l'installation de projets comme les Jardins du bassin Louise.



LES URBAINCULTEURS



LES URBAINCULTEURS

Vues aériennes des jardins du bassin Louise

D'autre part, la ferme a rassemblé toute une communauté depuis sa création. Des dizaines de citoyens bénévoles s'y impliquent régulièrement pour donner un coup de main aux cultures tout en apprenant, en étant actifs et en créant des liens d'amitié. Différents organismes communautaires, dont des organisations d'insertion socioprofessionnelle, visitent fréquemment les jardins et participent à leurs activités le temps d'une demi-journée.

En dernier lieu, les récoltes des Jardins du bassin Louise sont destinées en majorité à être données à des organismes communautaires qui tiennent des marchés solidaires en basse-ville de Québec. Ainsi, des légumes frais, locaux,

diversifiés et cultivés écologiquement viennent compléter l'offre en sécurité alimentaire dans le secteur. Pouvoir trouver du mesclun ou des pois frais à son marché solidaire, c'est aussi se rapprocher d'une dignité alimentaire.

Une certaine proportion des récoltes (environ 40 %) est destinée à la vente à la ferme, lors de la tenue d'un kiosque hebdomadaire, ce qui permet aux résidents et aux visiteurs de s'approvisionner localement.

Repenser le rapport au territoire

Ce que l'exemple des Jardins du bassin Louise illustre, c'est à la fois comment l'utilisation de l'espace peut être pensée autrement, comment des activités agricoles peuvent s'intégrer harmonieusement à

des activités sociales, culturelles et commerciales, et comment l'agriculture urbaine est un outil multifonctionnel qui gagne à être déployé à plus large échelle dans nos villes.

Porteuse à la fois de bénéfices environnementaux, sociaux, pédagogiques et économiques, l'agriculture urbaine contribue à la résilience des villes et au tissage de nos communautés. Pour atteindre le plein rayonnement de cette pratique, il est essentiel que les porteurs de projet travaillent de concert avec les milieux immobiliers, politiques et communautaires afin d'en venir à un aménagement du territoire qui réponde bien aux besoins d'aujourd'hui et de demain. Dans cette optique, des ajustements sont à prévoir sur le plan réglementaire, notamment pour autoriser l'installation de serres (y compris sur des toits) et la vente sur place de produits issus d'une production urbaine.

Au-delà de ces points, il y a lieu de repenser le zonage afin d'atténuer les effets économiques de la compétition pour l'espace urbain qui, en plus de la contamination des sols, complexifient l'accès à des lieux de culture en ville. Le prix des loyers est aussi l'un des principaux freins à l'établissement d'entreprises d'agriculture urbaine, en plus de s'ajouter à de nombreuses contraintes de zonage et à un manque de sensibilisation. Les activités d'agriculture urbaine exigent non seulement des espaces de culture, mais aussi des bureaux administratifs, des lieux d'entreposage intérieurs et extérieurs, des endroits où des travaux (comme la menuiserie) peuvent se faire et où des activités commerciales peuvent avoir lieu, en plus de prévoir des espaces accueillants pour les visiteurs ou pour tenir des activités pédagogiques.

Alors que les agriculteurs en milieu rural font face au prix exorbitant des terres, les agriculteurs urbains sont en compétition avec des projets immobiliers. Pour favoriser l'essor de l'agriculture urbaine, il faut donc en faire un choix de société en misant sur le verdissement, l'alimentation locale, la création de lieux de rencontre, d'échange et d'inclusion. En abaissant les barrières réglementaires, en incluant l'agriculture urbaine dans son cadre de référence et en mettant en place des mesures pour pérenniser l'usage agricole de certains espaces, l'urbanisme peut se positionner en allié.



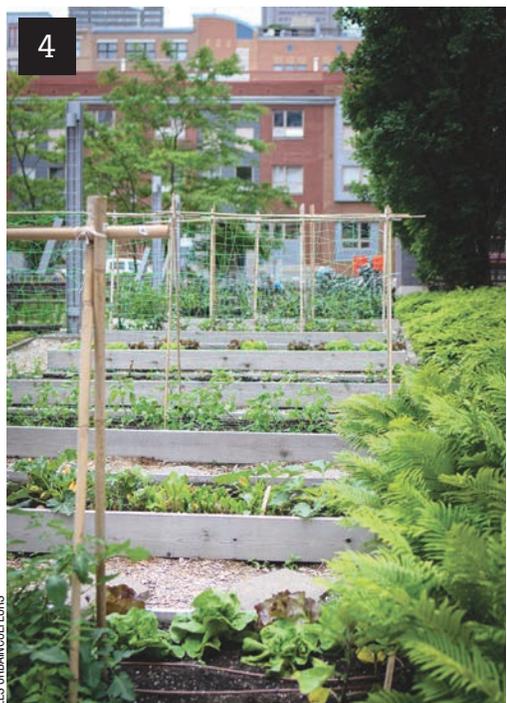
LES URBAINCULTEURS



LES URBAINCULTEURS



LES URBAINCULTEURS



LES URBAINCULTEURS

- 1- Les Jardins du bassin Louise verdissent un espace autrement bétonné, en plein cœur de Québec.
- 2- Des dizaines de bénévoles s'impliquent chaque semaine pendant toute la saison, aux Jardins du bassin Louise, pour produire des légumes destinés à la sécurité alimentaire.
- 3- L'agriculture urbaine dynamise aussi des places publiques, y compris des aménagements transitoires comme ici, à la place Jacques-Cartier du quartier St-Roch à Québec.
- 4- Les villes comprennent toutes sortes d'espaces pouvant accueillir des potagers. Tout près d'une voie de circulation importante, la cour de l'Université TÉLUQ abrite un grand jardin.

Pour une ville véritablement plus résiliente – mais aussi plus agréable, plus colorée et plus vivante –, l'aménagement du territoire devrait prévoir des lieux de production alimentaire à l'intérieur de celle-ci. C'est lors d'une belle fin de journée de juin, assis sous la pergola des Jardins du bassin Louise, avec la vue magnifique sur la ville, l'odeur des fines herbes, la brise venant du fleuve

et le sourire des passants découvrant la ferme qu'on se rend vraiment compte du pouvoir qu'un tel projet peut avoir sur notre manière de penser la ville. 🌻

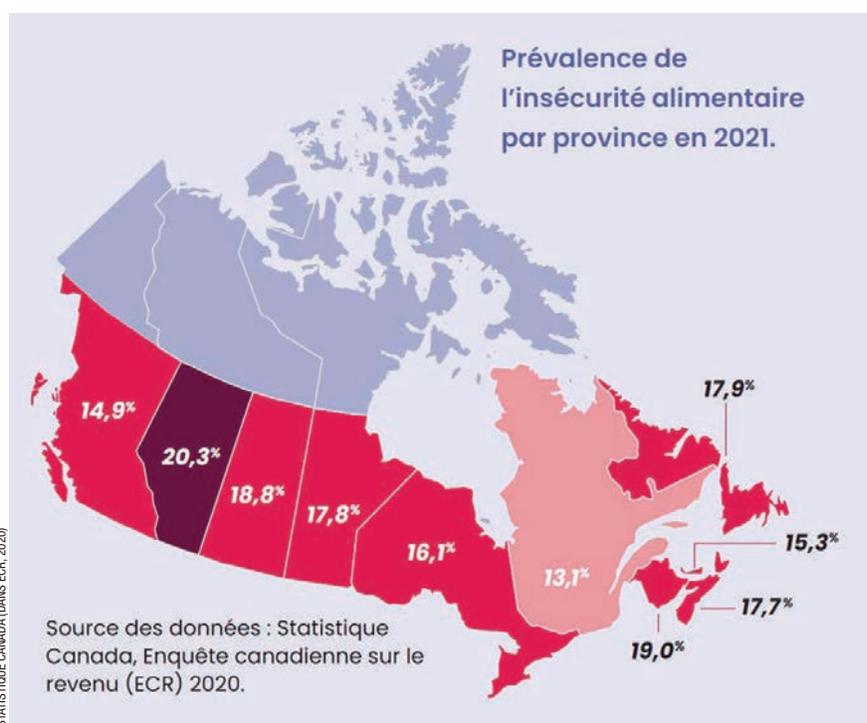
Marie-Hélène Dubé est coordonnatrice aux Urbainculteurs, où elle observe depuis neuf ans l'évolution des pratiques d'agriculture urbaine. En plus d'avoir tenu une chronique radio sur ce sujet et d'avoir rédigé et révisé de nombreux articles, elle coanime le podcast Mâche-patate, qui célèbre la diversité de l'agriculture urbaine depuis 2018. En collaboration avec Marie-Andrée Asselin.

La communauté métropolitaine de Montréal : une agglomération nourricière ?

Selon la Banque mondiale (2023¹), 4,4 milliards de personnes habiteront les villes d'ici 2050. Cette urbanisation pose des défis pour répondre à la demande accélérée sur le plan alimentaire. Montréal n'est pas à l'abri de ce phénomène de croissance démographique. De plus, la pandémie a fait ressortir notre forte dépendance aux marchés internationaux pour l'approvisionnement en denrées alimentaires, qui doivent parcourir de longues distances à l'échelle du continent américain pour aboutir dans nos assiettes – tels les fruits et les légumes importés du Mexique et de la Californie. Parallèlement à ce phénomène, le processus d'étalement urbain a contribué et contribue toujours, malgré les politiques de planification visant une densification des villes de l'agglomération, à la disparition des meilleures terres du Québec, celles de la vallée du Saint-Laurent. Cette situation provoque et exacerbe la problématique de l'insécurité alimentaire à l'échelle de la région de Montréal, à laquelle la pratique de l'urbanisme et du design pourrait répondre.

» PRISCA AYASSAMY
» FRANÇOIS RACINE, architecte et urbaniste

L'insécurité alimentaire est la « *privation des individus et des ménages pour assurer leur besoin de se nourrir convenablement afin de mener une vie saine et active* » (Système alimentaire montréalais, 2023). Selon une enquête canadienne sur le revenu (ECR) sur 12 mois en 2021, 15,9 % des ménages dans 10 provinces ont connu un certain niveau d'insécurité alimentaire. Cela représente 5,8 millions de personnes, dont 1,4 million d'enfants de moins de dix-huit ans (Proof, 2022²). Cette enquête souligne que le Québec connaît les effets de cette problématique avec un taux représentatif de 13,1 % de ménages ayant un faible accès à des denrées alimentaires de qualité, ce qui amène la notion de « désert alimentaire ». De plus, selon les résultats d'une autre enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2015-2016, un Montréalais sur sept, soit 13,6 % des habitants de la ville, a vécu au moins un épisode d'insécurité alimentaire au cours de l'année, ce qui représente 234 500 personnes (Santé Montréal, 2020³). Il est donc urgent de réexaminer la façon de développer les espaces en milieu urbain et périurbain à l'échelle métropolitaine afin de pouvoir nourrir la communauté. La solution semble passer par la mise en valeur de pratiques agricoles en milieu urbain ou périurbain afin de permettre aux citoyens d'avoir davantage accès à de la nourriture produite localement.



Statistique sur la prévalence de l'insécurité alimentaire

L'agriculture urbaine et périurbaine

L'agriculture urbaine est la production de légumes, de fruits et d'autres aliments afin de contribuer à offrir des produits frais, à la création d'emplois consolidant les pratiques d'une production agricole plus locale (versus une agriculture industrielle peu diversifiée) et au recyclage des déchets urbains – notamment les matières compostables. L'agriculture urbaine est pratiquée en milieu urbanisé,

hors de la zone agricole, dans les espaces publics (jardins communautaires, parcs, etc.) ou privés (potagers, toits verts voués à l'agriculture, serres commerciales en milieu urbain, etc.). L'agriculture périurbaine est l'agriculture pratiquée directement en périphérie de l'espace urbanisé, en zone agricole (CMM, 2012⁴). L'agriculture périurbaine passe par la création de ceintures vertes et la préservation de terres agricoles à la périphérie de la

1 Banque mondiale. « Urban Development », 2023. [En ligne] : worldbank.org/en/topic/urbandevelopment/overview.

2 Proof Food Insecurity Policy. « Insécurité alimentaire des ménages au Canada, 2021 », 2022. [En ligne] : proof.utoronto.ca/2022/insecurite-alimentaire-des-menages-au-canada-2021/#:~:text=En%202021%2C%2015%2C9%20%25,en%20situation%20d'ins%C3%A9curit%C3%A9%20alimentaire.

3 Santé Montréal. « L'observateur. L'insécurité alimentaire à Montréal. Résultats de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) 2015-2016 », Rapport, 2020. [En ligne] : santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/professionnels/DRSP/sujets-a-z/Saine_alimentation/Documentation/Observateur-Insecurite-Alimentaire.pdf.

4 CMM. « Perspectives Grand Montréal. Le territoire et les activités agricoles dans le Grand Montréal, *Perspective Grand Montréal*, avril 2012, n° 18.



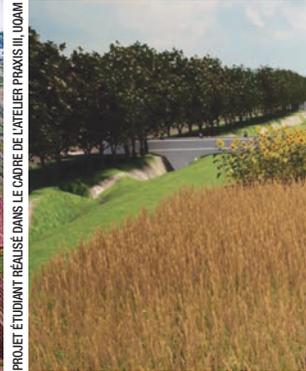
CMM, 2012

Exemple de lotissement suburbain grignotant progressivement le domaine agricole



LEDRUIT, 2023, JEAN-MARIE FECTEAU

Morcellement de terres agricoles afin de permettre la création de domaines agricoles de 4 hectares et moins pour favoriser la production maraîchère biologique¹²



PROJET ÉTUDIANT RÉALISÉ DANS LE CADRE DE L'ATELIER PRAxis III, UQAM

« L'agriculture pratiquée en milieu urbain et périurbain permet ainsi une baisse du coût de l'épicerie tout en favorisant la création d'emplois et un potentiel de développement de l'économie sociale. »

zone urbanisée de Montréal afin de renforcer la résilience de l'agglomération face aux changements climatiques qui vont inévitablement affecter la production de denrées alimentaires à l'échelle mondiale (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2015⁵). Cela permet de récupérer une surface au sol occupé par le bâti et autrefois, source de production de denrées vitales produites par l'agriculture. N'oublions pas que les faubourgs de Montréal ont été mis en place sur le système de rangs et de cotes lorsque les Québécois dépendaient en grande partie d'une agriculture de subsistance (Racine *et al.*, 2022⁶). Le tissu suburbain, lui aussi, s'est établi sur un territoire occupé par la production agricole ; c'est ce foncier qui a été remembré pour aménager

les lotissements typiques de la banlieue québécoise.

Bénéfices écosystémiques d'une agriculture en milieu urbain et périurbain

Dans le cadre général de l'aménagement, de nombreux avantages découlent de la préservation et du déploiement de pratiques agricoles à diverses échelles en milieu urbain et périurbain.

Des mesures doivent permettre de préserver, et même de récupérer, des superficies plus ou moins significatives de terres agricoles perdues au détriment du développement urbain. Mentionnons que l'activité agricole fait déjà partie intégrante de la région en occupant 58 % de sa superficie, car elle est située dans une aire climatique favorable, avec des

sols de qualité et bénéficie d'une proximité avec les marchés (CMM, 2012⁷). Sur le plan alimentaire, il est important de favoriser l'accès à des aliments nutritifs et frais produits plus localement. La production locale peut atténuer, du moins durant la saison productive, l'approvisionnement en produits frais importés et aider ainsi à réduire l'importation et le transport d'aliments sur de longues distances. Elle peut contribuer à établir une certaine sécurité alimentaire avec un accès à une alimentation saine de proximité. L'agriculture pratiquée en milieu urbain et périurbain permet ainsi une baisse du coût de l'épicerie tout en favorisant la création d'emplois et un potentiel de développement de l'économie sociale. Les aires réservées à l'agriculture offrent des

5 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. « L'agriculture urbaine. Cultiver les sols dans les villes », 2015. [En ligne] : fao.org/soils-2015/news/news-detail/fr/c/335259/.

6 Racine *et al.* Lire et comprendre les environnements bâtis au Québec. *La morphologie urbaine au service d'une démarche d'aménagement durable*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2022.

7 CMM. « Perspectives Grand Montréal. Le territoire et les activités agricoles dans le Grand Montréal », *Perspective Grand Montréal*, avril 2012, n° 18.



Ci-haut : Exemple d'un projet de design urbain axé sur la présence de parcelles réservées à l'agriculture comme espaces publics structurants au cœur du quartier résidentiel Cité Avaugour à Boucherville

À droite : Préservation de terres productives situées dans l'ouest de l'île à Pierrefonds



BAIRD ET RACINE, 2009¹³

bienfaits psychologiques et physiologiques à leurs habitants dont une réduction de stress, une augmentation de la pensée innovatrice et une agilité mentale, une hausse de motivation et de productivité ou encore une baisse de dioxyde de carbone, d'absence et de maladies parmi des employés (Sutton, 2015⁸).

L'importance des actions des comités environnementaux

Une recherche concernant les comités environnementaux dans trois villes situées dans la région de Montréal a permis de voir de nombreux obstacles à l'installation d'infrastructures vertes réservées à l'agriculture sur les territoires municipaux. Les perceptions négatives, le faible financement et le manque de connaissances freinent encore les installations de ce type dans les villes pourtant essentielles pour assurer notre sécurité alimentaire (Ayassamy, 2022⁹). La multiplication d'infrastructures vertes productives en zones urbaines et périurbaines pourrait permettre à certains

résidents de se nourrir à meilleur prix, favorisant ainsi leur autonomie alimentaire. Il est prouvé qu'une production de légumes locaux, sains et nutritifs génère des revenus entre 150 \$ CAD et 300 \$ CAD pour un investissement de 50 \$ à 75 \$ (Ville de Montréal, 2012, p. 20¹⁰). Les comités environnementaux au sein des villes sont aux premières loges pour mobiliser les forces et encourager l'aménagement d'aires productives afin de lutter contre l'insécurité alimentaire tout en assurant la résilience climatique de leur milieu. Les acteurs de ces comités ont le rôle de sensibiliser les intervenants sur l'importance de freiner la destruction des terres agricoles par les spéculateurs urbains. Ces initiatives doivent être approuvées et acceptées par les instances décisionnelles en mettant la durabilité et la résilience en priorité.

Pour conclure, des aires affectées spécifiquement à la production agricole en milieu urbain et périurbain pourraient être mises en place pour offrir une alimentation accessible à la communauté. Déjà,

la région de Montréal s'impose dans la production de fruits et légumes (CMM, 2012¹¹). Cela permettrait non seulement de réduire l'insécurité alimentaire, mais également de réduire les importations qui nécessitent des trajets amplifiant les émissions de carbone et la crise climatique aiguë que nous subissons tous. Concevoir un urbanisme vert axé sur l'agriculture urbaine et périurbaine serait un atout durable et résilient pour les villes et la population du Grand Montréal. Notons en ce sens les actions ayant permis de préserver les terres agricoles à l'ouest de l'île de Montréal pour le bénéfice de la collectivité. 🌻

Prisca Ayassamy, Ph.D., est chercheuse postdoctorale à l'Université de Sherbrooke. Son domaine d'intérêt porte sur les solutions basées sur la nature. Elle a fait une thèse de doctorat portant sur les infrastructures vertes dans les villes de Montréal. Elle est également coauteure d'*Environnement et santé publique : Fondements et pratiques*. François Racine, Ph.D., est architecte et urbaniste. Il est professeur-chercheur spécialisé en urbanisme, en morphologie et design urbains à l'UQAM. Il a publié aux Presses de l'Université du Québec : *Lire et comprendre les environnements bâtis au Québec : la morphologie urbaine au service d'une démarche d'aménagement durable*.

8 Sutton, R. *Green Roof Ecosystems*, vol. 223, 2015. [En ligne] : doi.org/10.1007/978-3-319-14983-7. Système alimentaire montréalais. « Insécurité alimentaire. Réduire l'insécurité alimentaire », 2023. [En ligne] : csam.ca/insecurite-alimentaire/.

9 Ayassamy, Prisca. *Les perceptions face à la mise en place de l'infrastructure verte dans les villes de la Rive Sud de Montréal : Saint-Lambert, Brossard et Mont-Saint-Hilaire*, Thèse, Université du Québec à Montréal, Doctorat en sciences de l'environnement, 2022.

10 Ville de Montréal. *État de l'agriculture urbaine à Montréal*, Rapport. [En ligne] : numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2467330.

11 CMM. « Perspectives Grand Montréal. Le territoire et les activités agricoles dans le Grand Montréal », Perspective Grand Montréal, avril 2012, n° 18.

12 Fecteau, J.-M. *Le Droit*. [En ligne] : ledroit.com/actualites/actualites-locales/est-ontarien/2023/05/30/un-projet-de-loi-pourrait-mettre-en-peril-des-terres-agricoles-ROD00CNRHDS3M34LMRJYCDGPO/.

13 Baird, C. et Racine, F. « La genèse d'une forme urbaine. Le quartier ouest de Pierrefonds », *ARQ, la revue d'architecture*, 147, mai 2009, 26-31. [En ligne] : diffusion.banq.qc.ca/pdfjs-1.6.210-dist_banq/web/pdf.php?rdkYqbQ--E-POVQWGOPRA.pdf#page=28.

Bref portrait des fermes urbaines de Montréal

La Ville de Montréal, reconnue pour son agriculture urbaine communautaire et commerciale, consolide sa position avec sa stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026. Toutefois, la connaissance du volet commercial devrait être améliorée, afin d'assurer un encadrement et un accompagnement optimal à cette nouvelle activité productive en ville. Cet article présente les conditions d'émergence et d'intégration au milieu urbain de l'agriculture urbaine commerciale au travers d'un état des fermes urbaines à Montréal, de l'identification des contraintes et d'exemples d'exploitations agricoles pérennes. Les fermes urbaines désignent des établissements de production agricole situés en ville, et dont la finalité première est la vente.

» **CONSTANCE ASPART**, urbaniste
 » **MARIE-NOËLLE CARRÉ**
 » **PASCALÉ NYCZ**

Un état des fermes urbaines à Montréal

En 2023, la Ville de Montréal englobe près de 70% des fermes urbaines de l'agglomération. Les exploitations se situent principalement dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Saint-Laurent et de Ville-Marie. En 2022, ces trois arrondissements abritaient le tiers des fermes urbaines de la Ville. Les sites de production sont, pour la plupart, situés en zone industrielle (31%), et la majorité des fermes urbaines louent l'espace productif.

L'agriculture urbaine commerciale regroupe des entreprises ou organisations situées en zone blanche et visant une production agricole destinée à la vente [...]¹.

Production et modèles d'affaires

Les fermes urbaines se caractérisent par une grande diversité de productions dans des environnements variés. Certains créneaux sont typiques du monde urbain : champignons, micropousses, fermes maraîchères et serres sur toit, fermes hydroponiques et aéroponiques en

intérieur. La commercialisation des productions agricoles vise à limiter la vulnérabilité financière des fermes urbaines et à intégrer les produits à des circuits de haute valeur ajoutée : vente en fruiterie et en épicerie, vente en ligne et en panier. La vente aux restaurateurs est aussi un important débouché.

Les exploitations agricoles commerciales en ville reposent sur une diversité de modèles d'affaires qui incluent la production, la distribution, la transformation, les services, la vente de matériel ou la mixité de ces activités. Plus des deux tiers des entreprises agricoles urbaines tirent leurs revenus de la production. Plusieurs sont tributaires de subventions gouvernementales pour opérer.

Enjeux de production en milieu urbain

L'évolution des fermes urbaines à Montréal est fortement conditionnée par plusieurs types de contraintes : techniques, réglementaires et d'intégration au milieu.

Les contraintes sont tout d'abord techniques. La production agricole dans un bâtiment ou sur son toit pose des défis quant à la conformité des installations au Code du bâtiment. Elle nécessite des vérifications et/ou investissements pour s'adapter aux opérations (étanchéité de la membrane de toit, capacité portante, évaluation des risques de combustibilité, qualité de l'eau, effets de l'humidité, systèmes de ventilation, etc.).

À chaque type de culture correspondent des paramètres de développement optimaux (voir ci-après). Pour sa part, la culture en pleine terre nécessite une

analyse de la contamination du sol, voire le recours à des dispositifs spéciaux (géomembrane recouverte de terre de qualité « A »).

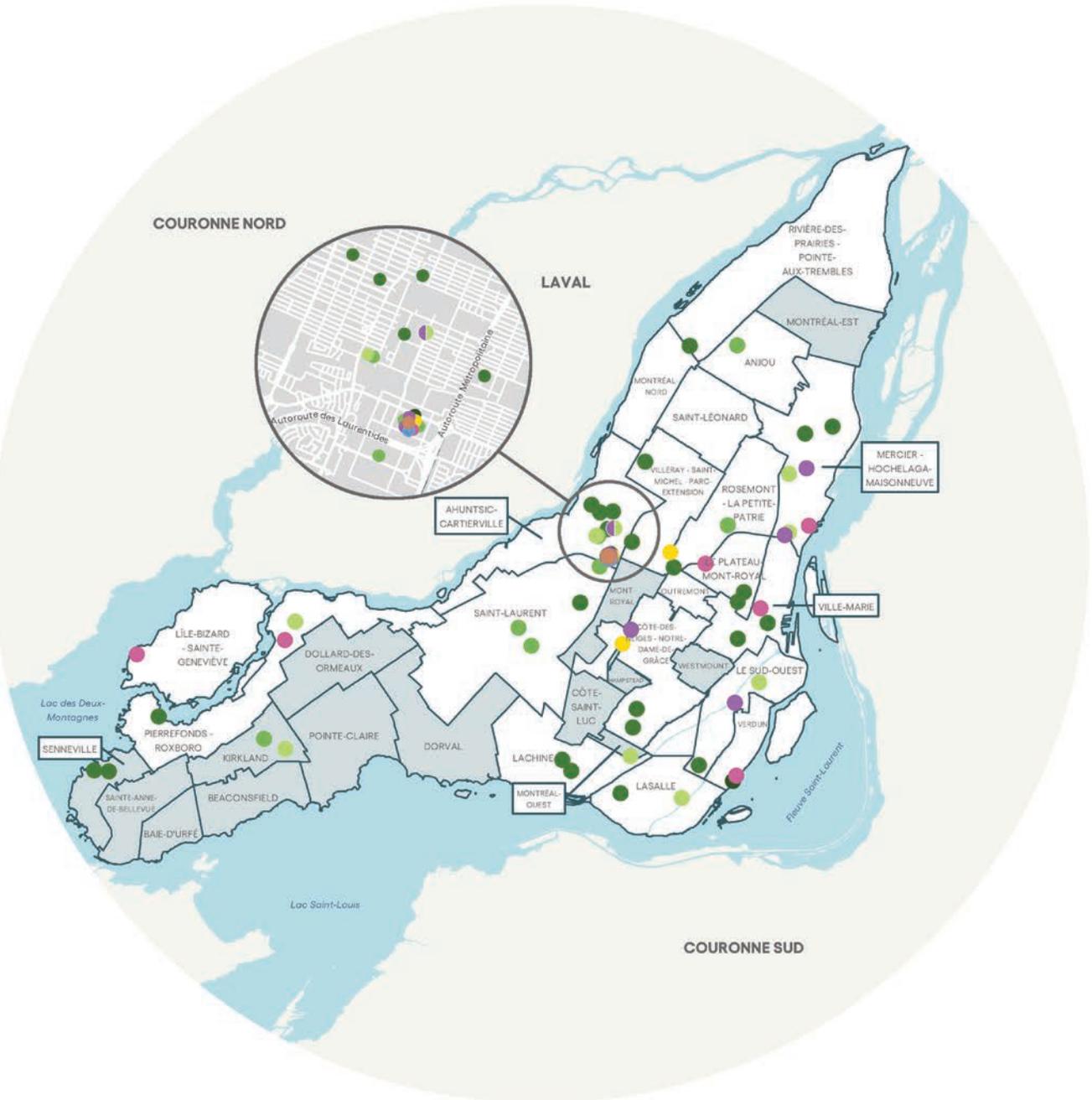
Des défis réglementaires s'ajoutent à ces contraintes. Chaque arrondissement possède son propre règlement d'urbanisme. Les stratégies pour encadrer les activités d'agriculture urbaine varient en conséquence. Par exemple, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a ajouté une famille « agriculture » à son règlement d'urbanisme dans le secteur de l'Acadie uniquement, autorisant ainsi la Centrale agricole (voir la description ci-après). Un grand nombre de cas d'implantation de fermes urbaines restent dérogatoires et demandent l'adoption d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), avec un coût et des délais d'approbation supplémentaires.

Outre le certificat d'occupation, les activités nécessitent souvent l'obtention d'un permis de transformation pour adapter l'espace ou pour abattre des arbres, ou encore pour bénéficier de dérogations mineures face à des réglementations qui ne prévoient pas la spécificité des opérations envisagées. La réglementation évolue vers davantage de facilité et de souplesse pour favoriser l'établissement des fermes urbaines à Montréal. Il s'agit néanmoins de démarches complexes, dont l'issue n'est pas garantie, et où les répercussions sont réelles, par exemple sur l'obtention de financement.

La définition des opérations projetées, des superficies et des ambiances requises devrait guider le choix de l'emplacement

1 COHEN, Adeline et Eric DUCHEMIN. *Portrait de l'agriculture urbaine marchande au Québec en 2021*, Carrefour de recherche, d'expertise et de transfert en agriculture urbaine du Québec (CRETAU) et Laboratoire sur l'agriculture urbaine, Montréal (AULAB), 2022, 29 p.

Carte des fermes urbaines à Montréal



Productions principales

- Micropousses
- Pépinière urbaine
- Insectes
- Maraîchage intérieur
- Floriculture
- Poissons
- Maraîchage extérieur
- Champignons
- Production apicole

Note : la catégorie "Pépinière urbaine" rassemble les exploitations qui produisent et vendent des plantes. La catégorie "Production apicole" désigne les exploitations dédiées à la production et la transformation de miel et de nectar ainsi qu'à l'élevage de reines.

en vue d'une intégration optimale au milieu. Par exemple, la production en hydroponie requiert des équipements mécaniques spécifiques, l'apport de lumière et de ventilation artificielle, une grande hauteur sous plafond, etc. Ces conditions peuvent se retrouver dans un bâtiment existant dans un arrondissement autorisant facilement l'usage ou, à l'inverse, risquent de nécessiter de lourds investissements dans un bâtiment non adapté et des délais d'approbation importants au niveau municipal.

Enfin, le milieu urbain implique une cohabitation des activités de la ferme avec différents usages à proximité. Les nuisances peuvent être inexistantes ou, au contraire, à mitiger avec des stratégies et équipements mécaniques adaptés. Par exemple, une petite production de micropousses peut s'implanter en mixité dans un immeuble à dominante résidentielle sans adaptation particulière alors qu'une ferme d'insectes nécessitera un système de ventilation performant pour gérer la poussière produite par les insectes et limiter les réactions allergiques.

Les bons coups/exemples de fermes urbaines

Malgré les enjeux soulevés, les fermes urbaines ont su adapter leurs modèles, développer des stratégies de mise en œuvre pour déjouer les défis urbanistiques et faire rayonner leurs activités.

AquaVerti, première ferme hydroponique et verticale en intérieur au Québec et spécialisée dans les légumes-feuilles, est exemplaire pour sa contribution dans la recherche et le développement. Située dans l'arrondissement de Saint-Laurent, elle a mis en place un système d'opération (eau, air) basé sur des technologies permettant, entre autres, une meilleure résilience contre les changements climatiques. La ferme utilise 94 % moins d'eau que les fermes agricoles traditionnelles et tous les emballages sont fabriqués à partir de bouteilles d'eau recyclées².

Certaines fermes urbaines utilisent leur projet pour développer des opportunités, telles que l'économie circulaire. L'exemple de Blanc de gris, dans Hochelaga-Maisonneuve, est parlant : cette champi-



AQUAVERTI



BLANC DE GRIS

Photo du haut : Ferme urbaine hydroponique AquaVerti
Photo du bas : Ferme urbaine Blanc de gris

gnonnière a entrepris, au fil des ans, la récupération de drêche de microbrasserie – grain résiduel de la fabrication de la bière – afin d'en faire la base de son substrat de production de champignons, plus précisément des pleurotes. Ayant pour but l'écoresponsabilité, la production de Blanc de gris se fait en

limitant l'utilisation des ressources vierges et en réduisant le plastique à utilisation unique en cultivant dans des seaux réutilisables³.

La coopérative de solidarité La Centrale agricole, située dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, offre un espace où les fermes peuvent démarrer dans

² AquaVerti. « À propos », 2022, aquavertifarms.com/a-propos (Consulté le 26 juin 2023.)
³ Blanc de gris, « À propos », 2023, blancdegris.com/pages/a-propos (Consulté le 26 juin 2023.)



LA CENTRALE AGRICOLE

Ferme urbaine Opercule

« Certaines fermes urbaines utilisent leur projet pour développer des opportunités, telles que l'économie circulaire. »

un environnement d'entraide et de soutien, en plus d'aider à la création de synergies entre les fermes urbaines et de faire rayonner l'agriculture urbaine commerciale dans l'écosystème urbain⁴. Elle a réussi à surmonter certains défis liés aux investissements. Le coût initial de l'installation de nombreuses fermes pouvant être élevé, la mutualisation des équipements (chambre froide, espace de transformation, espace de *coworking*, flotte de camions, etc.) permet de les partager et de les diminuer à moyen-long terme. De plus, le changement réglementaire dans l'arrondissement

d'Ahuntsic-Cartierville (ajout de la famille « agriculture » au règlement d'urbanisme du secteur L'Acadie) facilite la mise en place des fermes puisqu'il diminue le temps d'attente et les coûts associés aux demandes de permis et de certificats.

L'agriculture urbaine est une activité en mesure de s'adapter à des milieux très variés. Les principales contraintes recensées portent surtout sur les enjeux techniques de développement de l'activité ainsi que sur son intégration dans des milieux déjà densément occupés, avec des défis réglementaires

et de cohabitation importants. L'activité peut être viable dans des conditions de développement diverses. En raison du caractère récent de ce champ d'expertise, il est important de continuer à documenter la pratique de manière à en comprendre l'évolution et à susciter la concertation entre une diversité d'acteurs urbains. ✨

Constance Aspart est urbaniste, professionnelle accréditée LEED® ND, membre de Women4Climate (C-40 Cities), directrice de projets dans le Groupe BC2. Marie-Noëlle Carré est géographe, directrice de projets dans le Groupe BC2. Pascale Nycz est géographe, conseillère senior au maillage des fermes urbaines pour le programme MontréalCulteurs du Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB).

⁴ La Centrale agricole, 2023, centrale.coop (Consulté le 26 juin 2023).

Carrefour Lobby Québec : urbanistes dans le couloir de l'influence

Entre urbaniste et lobbyiste, la frontière est plus poreuse qu'on ne le croit. Voici quelques pistes pour passer au peigne fin les pratiques professionnelles qui relèvent du lobbyisme. Une fois qu'ils les auront démêlées, les urbanistes pourront influencer en toute légalité¹.

» SARA AMMAR

À l'abri des regards et dans l'ombre d'un couloir, mallette en main et chuchotant des arrangements en toute discrétion : voilà le lobbyiste fantasmé, celui qui, d'une poignée de main, fait revirer une décision politique. Mais une fois éclairé et démystifié, ce couloir devient un espace de négociations, de discussions et de jeux d'influence quotidiens légitimes... à condition que tout soit encadré.

Dans leur pratique courante, les urbanistes peuvent être considérés comme des lobbyistes lorsqu'ils interviennent auprès des autorités publiques. Tenter d'influencer un décideur public pour appuyer un projet, un financement ou une autorisation nécessite une transparence et une divulgation d'information depuis 2002. Le gouvernement avait alors nommé un commissaire au lobbyisme et créé un registre public. Vingt ans après sa création, ce registre a fait peau neuve ; la plateforme Carrefour Lobby Québec l'a remplacé. Mais au juste, qu'est-ce qui fait d'un urbaniste un lobbyiste ? À quelles règles est-il soumis ?

Qu'est-ce que le lobbyisme ?

Le lobbyisme, tel que défini par la loi, concerne toute intervention auprès de titulaires de charges publiques dans le but d'influencer une décision, une action ou une opinion dans l'exercice de leurs fonctions. L'expression « titulaire d'une charge publique » se rapporte à toute personne qui travaille dans le domaine public, au niveau parlementaire, gouvernemental ou municipal ; elle peut être élue ou nommée pour l'exercice de ses fonctions. Quel que soit leur titre professionnel, les lobbyistes sont des personnes qui, en échange d'une contrepartie, communiquent avec des titulaires de charges publiques en vue d'influencer leurs prises de décisions en agissant au

nom d'un client, d'une entreprise ou d'une organisation. Ces communications peuvent se faire par écrit, par téléphone ou encore en personne.

Concrètement, demander un changement de zonage en communiquant avec un élu municipal constitue une action de lobbyisme, tandis qu'effectuer cette même demande en remplissant un formulaire ne relève pas du lobbyisme puisqu'il n'y a pas tentative d'influencer le décideur. De même, répondre à un appel d'offres ou participer à des consultations ou à des séances publiques ne constitue pas non plus du lobbyisme. En somme, il y a lobbyisme quand il y a un pas de côté dans l'application de la loi concernée par nos démarches.

S'entretenir avec un élu pour le convaincre du bien-fondé d'une demande ou d'une subvention en dehors des cadres prévus à cet effet relève du lobbyisme, au même titre qu'une demande formelle ou informelle d'assouplissement de certains règlements municipaux en vigueur. Par ailleurs, quelle que soient les circonstances, si c'est le titulaire d'une charge publique qui demande à rencontrer l'urbaniste, il ne s'agit pas de lobbyisme. Dans ce cas précis, l'urbaniste a tout intérêt à garder une trace écrite de la demande de rencontre pour se défendre en cas d'enquête du commissaire au lobbyisme.

Une équation simple à trois facteurs permet de s'y retrouver : s'il y a un représentant d'intérêts, un titulaire d'une charge publique et une décision visée, on a alors affaire à du lobbyisme. En se penchant sur ses activités précises et leur finalité, l'urbaniste saura sans s'y méprendre s'il est concerné. Si ses activités sont principalement liées à des conseils d'expertise ou à des services de consultation pour l'autorité publique sans intention ni jeu d'influence, il n'est

pas considéré comme un lobbyiste au sens légal du terme. Dès lors qu'il intervient auprès des autorités publiques en représentant des intérêts avec une fin précise et définie, il est un lobbyiste.

L'article 3 de la loi divise les activités des lobbyistes en trois catégories. L'urbaniste qui représente les intérêts de son client fait du lobbyisme-conseil, alors que celui qui cherche à influencer au nom de sa firme – pour qu'une municipalité fasse appel à elle, par exemple – est un lobbyiste d'entreprise. Enfin, un lobbyiste d'organisation est celui qui intervient au nom d'un organisme à but non lucratif.

Passer du couloir à l'aquarium : l'ère de la transparence

Depuis 2002, registre et commissaire servent tous deux de barrage contre l'opacité de certains groupes de pression et permettent au citoyen de consulter les données rendues publiques pour savoir qui cherche à influencer les décisionnaires et sur quels sujets. Ce que rappelle d'ailleurs un des slogans affichés sur le site Internet : « S'inscrire à Carrefour Lobby Québec, c'est prendre part à la démocratie ».

Toute personne qui agit en lobbyiste doit obligatoirement divulguer elle-même son activité et ses objectifs en s'inscrivant gratuitement au registre (à présent la plateforme Carrefour Lobby Québec). Y figurent le type de décision visée, les démarches, le sujet et la finalité, mais aussi la contrepartie reçue ou à recevoir pour l'exercice des activités de lobbyisme, les dates du mandat et les personnes impliquées.

Agir en lobbyiste, c'est s'engager à respecter le code de déontologie des lobbyistes, à collaborer avec Lobbyisme Québec en fournissant les renseignements requis s'il y a une enquête, et enfin, à

¹ Les informations présentées sont en partie reprises et inspirées du site Internet de Lobbyisme Québec (lobbyisme.quebec/).

respecter les règles sur les actes interdits. Les activités de lobbying doivent être déclarées en ligne en amont des discussions avec le titulaire d'une charge publique. Toutefois, un délai maximal de 30 jours après la première démarche est prévu, ce qui permet d'avoir des discussions lors d'une rencontre fortuite sans que cela puisse être reproché.

La nouvelle plateforme se targue de répondre aux lacunes technologiques identifiées sur le registre des lobbyistes. Depuis mars 2023, les données du registre ont été transférées sur Carrefour Lobby Québec. En plus de proposer un fil d'actualité sur les nouvelles inscriptions mis à jour en temps réel, elle offre un espace de collaboration virtuel pour rédiger le brouillon d'un mandat avec des collègues. ✨

Suis-je un lobbyiste ?

Un professionnel qui s'adresse à un titulaire d'une charge publique dans le but d'influencer une décision fait du lobbying, peu importe sa profession initiale.

Si je détermine que j'agis comme tel, je dois :

- M'inscrire en ligne gratuitement au registre des lobbyistes sur Carrefour Lobby Québec (avant les 30 jours qui suivent le contact avec le titulaire d'une charge publique) ;
- Respecter le code de déontologie des lobbyistes et les règles sur les actes interdits.

En cas de doute, il est possible de s'auto-évaluer via l'outil interactif disponible sur le site du commissaire au lobbying du Québec (commissairelobby.qc.ca) ou de prendre contact avec la direction des communications, joignable au 418 613-1959, poste 11.





L'ORDRE
DES URBANISTES
DU QUÉBEC EST
SUR **FACEBOOK!**

Penser le territoire
Façonner l'avenir



Pour avoir des nouvelles
du monde de l'urbanisme,
joignez-vous à la page Facebook de l'Ordre

facebook.com/ouq.qc.ca

DÉMÉNAGEMENT

Arrivée à la Maison de l'architecture, de l'urbanisme et du design

Le 26 août dernier, l'Ordre des urbanistes du Québec a quitté ses bureaux de la rue Saint-Paul pour s'installer un peu plus à l'ouest, rue McGill, toujours dans le Vieux-Montréal. Un déménagement qui comporte plusieurs avantages. Tour d'horizon...

» **HÉLÈNE LEFRANC**, directrice générale

Ce qui frappe en entrant à l'Ordre, c'est la luminosité, puisque les six grandes fenêtres du 4^e étage inondent les lieux de lumière, et c'est sans compter les murs blancs. Tout un changement ! Cet endroit est aussi plus fonctionnel que notre ancien emplacement, avec une réception au cœur d'un vaste espace central, deux bureaux vitrés fermés et une salle de réunion. L'aménagement a été pensé pour être polyvalent, favoriser la collaboration et permettre la flexibilité dans le temps. Le personnel ainsi que les membres du conseil d'administration et des comités, lors des rencontres en présence, sont accueillis dans de meilleures conditions.

Les locaux sont de taille plus modeste qu'auparavant, mais paradoxalement l'organisation disposera de plus d'espace au besoin. Elle a accès à deux autres salles de réunion sur le même étage et à une de 20 places au 3^e étage. La cuisine et la salle de photocopie sont mutualisées

avec les autres occupants de l'immeuble, tout comme certains services : téléphonie, Internet, etc.

Cela devrait favoriser la collaboration à l'externe également. L'Ordre déménage dans le bâtiment appartenant à l'Ordre des architectes du Québec (OAQ), qui héberge des organismes du domaine de l'aménagement et du design. À son étage se trouvent l'Association des architectes paysagistes du Québec, l'Association des designers d'intérieur du Québec et Montréal en histoire. Plus bas, il y a l'OAQ, l'Association des architectes en pratique privée et une boutique de mobilier de bureau.

L'édifice, connu sous le nom de MAD, pour Maison de l'architecture et du design, prend désormais le nom de MAUD, pour Maison de l'architecture, de l'urbanisme et du design, ce qui met l'urbanisme « sur la carte », en quelque sorte !

Décision financière réfléchie

Tout déménagement a un coût et l'Ordre n'y échappe pas, d'autant que le bail du 85, rue Saint-Paul Ouest court jusqu'en

mars 2026. Les anciens locaux sont d'ailleurs actuellement proposés à la sous-location. Comme ils sont disponibles immédiatement, éventuellement meublés, c'est un « clé en main » si un organisme ou une entreprise est intéressé. Les budgets de l'Ordre pourraient s'en ressentir durant trois ans.

Il est toutefois important de comprendre que le comité d'audit et le conseil d'administration ont fait leur devoir et que la décision de déménager n'a pas été prise à la légère. Comme les coûts du nouvel emplacement sont inférieurs à ceux de l'ancien, l'investissement que représente le déménagement constitue une belle économie sur la durée du nouveau bail. Le conseil d'administration et son président Sylvain Gariépy avaient aussi à cœur le bien-être du personnel et l'amélioration de l'image de l'Ordre en tant qu'employeur.

D'une certaine manière, c'est une page blanche qui s'ouvre. Celles et ceux qui souhaitent visiter les nouveaux bureaux sont les bienvenus. ✨

D'un bâtiment patrimonial à l'autre*

Le siège social de l'Ordre était hébergé au 85, rue Saint-Paul Ouest, dans un bâtiment nommé « Magasins de l'Hôtel-Dieu II », construit en 1861 par l'architecte Victor Bourgeau. Il a été bâti sur les lieux où habitait l'esclave noire Marie-Josèphe-Angélique, dont l'histoire est connue, car elle a été accusée, pendue et brûlée pour avoir supposément mis le feu au Vieux-Montréal en 1734.

L'Ordre est désormais installé au 420, rue McGill, dans le bâtiment appelé « Magasins-entrepôts Margaret-Benny », construit en 1880 et 1881. Margaret Benny, veuve du marchand et industriel Thomas Peck, l'a fait construire. Son concepteur présumé est l'architecte Alexander G. Fowler.

L'un comme l'autre de ces deux édifices ont des statuts protégés, car ils sont situés dans le secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle qu'est le Vieux-Montréal. ✨

*Informations tirées en partie du site du Grand patrimoine du patrimoine bâti de Montréal (patrimoine.ville.montreal.qc.ca/inventaire/index.php)

L'inspection professionnelle s'actualise

L'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) a pour principale mission d'assurer la protection du public, et celle-ci est mise en œuvre à travers différents moyens, dont l'inspection professionnelle. C'est le comité d'inspection professionnelle qui est chargé de vérifier les compétences et la qualité des services offerts par les urbanistes. Au fil des années, il s'est donc assuré de prévenir les risques pour une meilleure protection du public.

» LE COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Une réforme nécessaire

Cependant, ces dernières années, plusieurs ordres ont fait évoluer en profondeur leur processus d'inspection et une réflexion de fond a eu lieu au sein du système professionnel. Dès 2020, le conseil d'administration de l'OUQ a d'ailleurs inscrit dans la planification stratégique sa volonté d'optimiser le processus d'inspection professionnelle et de proposer des outils permettant de mieux accompagner l'urbaniste dans le développement de ses compétences eu égard à sa pratique. Cela répondait aussi aux préoccupations des membres. Il a mandaté le comité pour revoir le processus.

De nouvelles exigences et recommandations de l'Office des professions du Québec sont également venues confirmer la nécessité de procéder à une actualisation du processus d'inspection, notamment avec la parution récente du *Guide des bonnes pratiques en matière d'inspection professionnelle*.

La réforme déployée est l'aboutissement d'un travail de consultation auprès d'autres ordres professionnels et d'une réflexion appuyée par une recherche documentaire afin de mettre en place un processus moderne, mais aussi adapté aux besoins des membres. Elle viendra optimiser la façon dont les urbanistes seront inspectés. Au-delà de la simple activité d'inspection, l'Ordre souhaite que la réforme soit l'occasion d'adopter une approche bienveillante favorisant l'amélioration des pratiques professionnelles des urbanistes et le développement de leurs compétences.

Nouveautés pour les membres

Essentiellement, le nouveau processus d'inspection professionnelle consistera à :

- Offrir l'occasion aux membres de réaliser une autoréflexion constructive sur leur pratique professionnelle en

répondant à un questionnaire d'auto-évaluation en deux volets, sur les connaissances et sur les compétences transversales communes à plusieurs professions (le savoir-faire et le savoir-être) ;

- Introduire de nouveaux joueurs clés au sein du processus d'inspection, soit des urbanistes expérimentés qui agiront à titre d'inspecteur ou d'inspectrice afin d'accompagner les membres dans le développement de leurs compétences et de leur offrir une rétroaction détaillée ;
- Permettre au membre de s'exprimer ouvertement dans le cadre d'une rencontre conviviale avec un inspecteur ou une inspectrice.

Sélection des personnes inspectées

Depuis plusieurs années, l'inspection professionnelle reposait principalement sur une inspection à un moment donné de l'année visant environ 50 membres

choisis aléatoirement. Les membres inspectés recevaient d'abord l'avis d'inspection de même qu'un questionnaire à remplir et à retourner. Le comité évaluait le questionnaire et la documentation fournie par le membre. Une fois l'inspection terminée, le membre recevait une lettre attestant de la fin de l'exercice d'inspection et de la fermeture du dossier.

Avec la réforme, une nouvelle approche est proposée. Un certain nombre de membres seront sélectionnés aléatoirement et d'autres seront sélectionnés selon ce que l'Office des professions appelle des « facteurs de risque ». Des critères sont définis afin d'assurer la prise en compte de certains risques. Par exemple, cela peut être en lien avec la nature de la pratique du membre, la taille de l'organisation pour laquelle il travaille ou encore avec le nombre d'années d'expérience. Une rotation cohérente dans le choix des membres à

« Au-delà de la simple activité d'inspection, l'Ordre souhaite que la réforme soit l'occasion d'adopter une approche bienveillante favorisant l'amélioration des pratiques professionnelles des urbanistes et le développement de leurs compétences. »

inspecter afin d'éviter de resélectionner trop souvent les mêmes membres fera aussi l'objet d'une attention particulière.

Le processus d'inspection se déroulera en continu tout au long de l'année. Par conséquent, le nombre de membres inspectés annuellement sera plus important, cela assurera, conformément aux exigences de l'Office des professions, un encadrement conforme aux bonnes pratiques. Un programme de surveillance générale sera produit et publié chaque année. Il sera structuré en fonction des besoins qui évolueront, assurant ainsi un gage de qualité actualisé.

Dialogue et accompagnement

L'amorce du processus d'inspection débutera par un appel téléphonique auprès de la personne inspectée au cours duquel l'inspecteur ou l'inspectrice attiré.e expliquera les grandes lignes de l'inspection et des étapes à venir. Par la suite, le membre sera invité à remplir

un questionnaire d'auto-évaluation qu'il recevra avec un avis officiel d'inspection. Le questionnaire servira de base de discussion pour une future rencontre. Ce dialogue est une grande nouveauté puisque l'inspection était auparavant réalisée principalement par le biais d'un échange de documents ne permettant pas de faire une rétroaction ni de préciser clairement l'atteinte des objectifs de qualité de la pratique.

Cet entretien personnalisé avec un inspecteur ou une inspectrice permettra d'approfondir la discussion sur les éléments inscrits au questionnaire et de proposer un accompagnement. L'entretien sera l'occasion de comprendre les besoins réels des membres en termes d'encadrement, de soutien et de développement professionnel. Après la rencontre avec l'inspecteur ou l'inspectrice, le membre inspecté recevra un sommaire d'évaluation contenant une rétroaction ainsi que des pistes de

solution, des recommandations et des propositions de formation.

Projet pilote et lancement

Le Programme de surveillance générale 2023-2024 prend la forme d'un projet pilote dont les modalités seront accessibles sur le site Web de l'Ordre. L'objectif est de tester et d'approfondir les balises du nouveau processus d'inspection professionnelle. Dès cet automne, la période de rodage de la nouvelle démarche sera lancée auprès de 50 membres. Ce projet pilote sera l'occasion de recueillir les commentaires des membres inspectés afin de peaufiner la réforme. Le nouveau processus d'inspection professionnelle et le Programme de surveillance générale 2024-2025 seront lancés officiellement au printemps 2024.

Le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des urbanistes du Québec vous invite à communiquer avec lui pour toute question ou commentaire. ✨



The image shows a LinkedIn profile banner for the Ordre des urbanistes du Québec. On the left, there is a large white circle containing the LinkedIn logo 'in'. Below it, the text reads 'L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC EST SUR LINKEDIN!' in white and blue. The main banner area has a purple header with the text 'Penser le territoire Façonner l'avenir' and a yellow starburst logo. Below the header, the profile name 'Ordre des urbanistes du Québec' is displayed, along with the description 'Architecture et urbanisme · Montréal, Québec · 3 601 abonnés · 90 employés'. There are buttons for '+ Suivre', 'Consulter le site web', and 'Plus'. Below the buttons, there are navigation tabs for 'Accueil', 'À propos', 'Posts', 'Emplois', and 'Personnes'. The 'Infos' section is partially visible, showing 'Créé en 1963, l'Ordre des urbanistes du Québec régis par l'Office des professions... stagiaires en urbanisme et... plus'. At the bottom right, there is a call to action: 'Suivez les nouvelles de l'Ordre et de votre profession sur LinkedIn' and the URL 'linkedin.com/company/ordre-des-urbanistes-du-québec'.

Tableau de l'Ordre

Du 1^{er} avril au 1^{er} août 2023

NOUVEAUX MEMBRES

Barbara Fréchette Figueroa
Haya Hatab
Frédérique Hogg
Julien Schnell

RÉINSCRIPTIONS

Nadine Roussin-Beausoleil
Madeleine Bergeron
Karina Chaou
Julie Levasseur
Jean-François Lévis
Étienne Paquet-Moisan

RADIATIONS POUR NON-PAIEMENT

Vincent Cottet
Tristan Dussol
Jean-Claude Lusinchi
Denis Ouellet
Mario St-Jean

DÉMISSIONS

Anne Barrette
Alain Beaulieu
Georges Binet
Sabrina Caux Rey
Christian Chaput
Luc Danielse
Claude Delisle
Alain Delorme
Pierre Désy
Amadou Dieng
Jean-Baptiste Dupré
Paule Favreau-Lessard
Claude Viviane Ferrer
Michel Gagnon
Luc Généreux
Serge Gibeau
Ginette Hébert
Denis Lafond
Anaïs Lecours
David Legault
Pascale Lemire Gaumont
Madeleine Lindsay
Caroline Lussier
André Marcotte
Jean Mercille

Stéphane Morin
Benno E. Novak
Chantal Poirier
Gabrielle Anne Reid
Nicolas Rey
Paul Saint-Jacques
Anthony Savard-Goguen
Nancy J. Saville
John S. Saywell
Joëlle Simard
Denis Tétreault
Simon Thérberge

DÉCÈS

Iskandar Gabbour
Georges André Robert



Ordre des
Urbanistes du
Québec

Congrès annuel

1^{er}, 2 et 3 novembre 2023

Delta Sherbrooke



à l'agenda

OCTOBRE 2023

4 et 5 octobre 2023

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)

12 et 13 octobre 2023

Réglementation professionnelle et déontologique des urbanistes 101

16 octobre 2023

Le projet de loi 16 : portrait des changements aux outils réglementaires et pouvoirs municipaux

25, 26 et 27 octobre 2023

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) 101

NOVEMBRE 2023

1^{er}, 2 et 3 novembre 2023

Congrès de l'Ordre des urbanistes du Québec

9 et 10 novembre 2023

Loi sur la qualité de l'environnement et lois connexes

13 et 14 novembre 2023

Consultation publique et participation citoyenne : Vers une nouvelle dynamique des projets urbains

21 et 22 novembre 2023

Loi sur le patrimoine culturel

REVUE DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC

URBANITÉ

La revue *Urbanité*

Tirage : 1 600 exemplaires

DISTRIBUTION

Membres de l'OUQ • Abonné.e.s et autres

MISSION

PROMOUVOIR l'urbanisme et les urbanistes;
INFORMER les lectrices et les lecteurs sur les divers sujets relatifs à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme;
FORMER sur une base continue les professionnel.le.s de l'aménagement du territoire.

COMITÉ ÉDITORIAL

Sergio Avellan – Sylvie Barriault – Joëlle Gendron –
Alex Morrier – Laurence Pelletier

COORDINATION

Gabrielle Brassard-Lecours

CONCEPTION GRAPHIQUE

Lucie Laverdure – L'Infographe enr.

RÉVISION ET CORRECTION

Sylvie Lallier

PUBLICITÉ

Ordre des urbanistes du Québec
info@ouq.qc.ca | 514 849-1177, poste 222
ouq.qc.ca

IMPRIMERIE

Imprimerie F.L. Chicoine

ABONNEMENTS, INFORMATION ET SUGGESTIONS

ouq.qc.ca | 514 849-1177, poste 222 | info@ouq.qc.ca

AUTEURS – AUTRICES

Vous êtes invité.e.s à soumettre vos articles ou textes inédits au comité du dossier de la revue *Urbanité*. Le comité du dossier de la revue *Urbanité* se réserve le droit de publier ou de refuser un article.
Information : urbanite@ouq.qc.ca

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec • Bibliothèque et Archives Canada
Tous les textes publiés dans *Urbanité* ne reflètent pas forcément la position ou l'opinion de l'Ordre et n'engagent que l'auteur ou l'autrice.

ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC

Administrateurs :

Sylvain Gariépy, président
Nathalie Prud'homme, vice-présidente
Julie Desrosiers, administratrice
Michelle Delisle-Boutin, administratrice
Salima Hachachena, administratrice
Joey Savaria, administrateur
Raoul Desmeules, administrateur nommé
Marie-France Langlois, administratrice nommée

Permanence :

Hélène Lefranc, directrice générale
Nathalie Corso, secrétaire de l'Ordre
Sophie Blanchet-Vaugeois, conseillère à la formation continue
Shony Da Costa, coordonnatrice aux événements
Jaëlle Héroux, conseillère aux communications
David Alfaro Clark, conseiller aux affaires publiques et gouvernementales
Lucie Auger, coordonnatrice à l'administration et au développement durable
André Demers, coordonnateur à l'admission et chargé de projet système de gestion des membres
Benoît Fortier, conseiller à la qualité de la pratique
Michael Hiller, syndic



Ordre des
Urbanistes du
Québec

420, rue McGill, bureau 402
Montréal (Québec) H2Y 2G1
514 849-1177 • ouq.qc.ca



L'institution financière des urbanistes

Une offre pensée et développée pour
vos besoins personnels et professionnels.

Faites comme plusieurs urbanistes et profitez de l'offre Distinction.

desjardins.com/urbaniste
1 844 778-1795, poste 30



Ordre des
Urbanistes du
Québec

 **Desjardins**



URBANITÉ

VOUS SOUHAITEZ ANNONCER
DANS NOS PAGES ET REJOINDRE
NOTRE LECTORAT ?

CONSULTEZ NOTRE
TROUSSE MEDIA ET
RÉSERVEZ VOTRE
ESPACE PUBLICITAIRE
DÈS MAINTENANT !

Pour information :

Lucie Auger, coordonnatrice
à l'administration et au développement durable,
514 849-1177, poste 222

- Membres et stagiaires de l'Ordre des urbanistes du Québec
- Directeurs généraux et élus des villes de plus de 3 500 habitants
- Présidents des comités consultatifs d'urbanisme
- Directeurs généraux et préfets des MRC
- Responsables de l'aménagement des MRC
- Organismes de gestion du territoire et de l'aménagement
- Firmes d'urbanisme
- Firmes d'architecture
- Firmes d'ingénierie
- Ordres professionnels
- Promoteurs immobiliers
- Ministères